

**YVELINES ENVIRONNEMENT**

**Association loi 1901 reconnue d'utilité publique**



*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

# **Assemblée Générale Rapport Moral pour l'Année 2022**

# Sommaire

<b>1</b>	<b><u>Avant-propos</u></b>	<b>p.5</b>
1-1	Le Grand Paris et les transports	p.5
1-2	Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.5
1-3	Sur le territoire de Versailles Grand Parc	p.6
<b>2</b>	<b><u>Réalisations pendant l'année 2022</u></b>	<b>p.7</b>
2-1	Cycle d'Education à l'Environnement 2021-2022 « <b>nos amis les insectes pollinisateurs</b> »	p.7
2-2	Exposition à la Bergerie Nationale été 2022	p.9
2-3	Prix Yvelines Environnement	p.9
2-4	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2022-2023	p.10
2-5	Brèves	p.11
2-6	Commissions et Comités	p.11
<b>3</b>	<b><u>Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2022</u></b>	
	<b><i>3/A – les Dossiers</i></b>	<b>p.12</b>
3-1	La Plaine de Versailles	p.12
3-2	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.16
3-3	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.21
3-4	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)	p.22
3-5	L'Eolien dans les Yvelines	p.24
3-6	Le Tram 13 Express	p.24
3-7	Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GPS&O	p.25
3-8	Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du GPS&O	p.26
3-9	L'avancée du RER E	p.26
3-10	Le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.26
	<b><i>3/B – les Commissions et Comités départementaux</i></b>	<b>p.27</b>
3-11	Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay-Villepreux	p.27
3-12	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.27
3-13	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble	p.28
3-14	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay	p.29
3-15	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.29
3-16	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC	p.31
3-17	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.31

<b>3-18</b>	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.32
<b>3-19</b>	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.32
<b>3-20</b>	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.32
<b>3-21</b>	Commission Départementale de Conciliation en matière de SCOT, SS, PLU et CC	p.32
<b>3-22</b>	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.32
<b>3-23</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	p.33
<b>3-24</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.33
<b>3-25</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE	p.33
<b>3-26</b>	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.33
<b>3-27</b>	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.34
<b>3-28</b>	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du Plateau de Saclay	p.34
<b>3-29</b>	Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.35
<b>3-30</b>	Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine	p.36
<b>3-31</b>	Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.36
<b>3-32</b>	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel Limay/Gargenville/Porcheville	p.36
<b>3-33</b>	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Guerville	p.37
<b>3-34</b>	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt	p.37
<b>3-35</b>	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.37
<b>3-36</b>	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIA de Saint-Germain-en-Laye	p.38
<b>3-37</b>	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières	p.39
<b>3-38</b>	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex SIDRU)	p.39
<b>3-39</b>	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.39
<b>3-40</b>	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de <b>Beynes</b>	p.40
<b>3-41</b>	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Etangs et Rigoles d'Yveline	p.41
<b>3-42</b>	Comité Consultatif Scientifique de la Forêt de Rambouillet	p.41
<b>3-43</b>	Comité de la forêt domaniale de Port-Royal	p.41
<b>3-44</b>	Comité de la forêt domaniale de Marly	p.41
<b>3-45</b>	Comité de la forêt domaniale de Saint Germain en Laye	p.42
<b>3-46</b>	Comité de la forêt domaniale de Versailles	p.42
<b>3-47</b>	Comité de Pilotage Sites Natura 2000	p.42
<b>3-48</b>	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine	p.42
<b>3-49</b>	Comité technique départemental de la SAFER	p.42
<b>3-50</b>	Comité technique départemental de suivi des espaces classés Natura 2000	p.43

#### **4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2023**

**p.44**

<b>4-1</b>	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2022-2023 « <b>nos amis les vers de terre</b> »	p.44
<b>4-2</b>	Exposition à la Bergerie Nationale du 8 juillet au 3 septembre 2023	p.46
<b>4-3</b>	Le Prix Yvelines Environnement	p.46
<b>4-4</b>	Brèves	p.46

## **5 Résolutions et conclusions**

**p.47**

<b>5-1</b>	Résolutions	p.47
<b>5-2</b>	Conclusions	p.50

## **6 Activités 2022 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement**

**p.51**

<b>6-1</b>	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.52
<b>6-2</b>	Association Avec Richard Mique	p.52
<b>6-3</b>	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.52
<b>6-4</b>	Association De Bange-Houdon	p.53
<b>6-5</b>	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.54
<b>6-6</b>	Association La Ferme des Moulineaux	p.58
<b>6-7</b>	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.59
<b>6-8</b>	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.64
<b>6-9</b>	Comité 21	p.64
<b>6-10</b>	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.65
<b>6-11</b>	Maisons Paysannes des Yvelines	p.65
<b>6-12</b>	Maurepas d'Hier et Aujourd'hui	p.67
<b>6-13</b>	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.69
<b>6-14</b>	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.73
<b>6-15</b>	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.75
<b>6-16</b>	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.76
<b>6-17</b>	Société d'Initiatives et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.77

*Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.*

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2022** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 30 mai 2023.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le Tram 13 Express et les aménagements programmés en vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets, et déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

**NB :** comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

### 1-1 Le Grand Paris et les transports

#### Sur les transports

- Ø Sur la ligne 18 de la SGP on doit toujours constater que les prévisions, peu solides, des fréquentations estimées, et l'absence de prise en compte des besoins de liaisons Nord Sud pourtant majeurs sont toujours sans réponses précises. Par ailleurs aucun progrès connus sur les plans de déplacements des établissements (entreprises ou collectivités publiques) présents sur le territoire de l'OIN.
- Ø Les plans d'amélioration des RER B et C sont évoqués mais on est toujours en attente de confirmations avec des perspectives pour 2025. On s'interroge sur la solution annoncée concernant la liaison Massy Versailles qui ne recevrait pas la prolongation du TRAM12 mais serait simplement une navette entre les deux extrémités, disposition annoncée par les instances de transport en RP.

#### Sur Satory

Manque de perspective sur les étapes des aménagements de la ZAC Ouest en relation avec implantations éventuelles d'entreprises.

Les préparatifs de la ZAC Ouest par l'aménageur EPAPS se sont déroulés sans apporter d'éléments nouveaux en 2022.

A ce jour le projet manque toujours cruellement de visibilité sur la consolidation des étapes préalables indispensables tant sur les études que sur les opérations d'infrastructure (dont la liaison de Satory avec le centre de Versailles ? qui est hors ZAC) ceci avant tout aménagement et toutes constructions.

Les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense imposent une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par les aménageurs afin de permettre des concertations réelles entre les différents acteurs. Les promesses qui avaient donné lieu à certains échanges avec l'aménageur en juin 2022 n'ont pas fait progresser l'approfondissement du dossier.

### 1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)

Le dispositif de CDT (Contrat de développement territorial) imaginé par l'EPAPS dans l'opération OIN paraît définitivement abandonné. Le sujet n'est plus abordé dans les réunions de concertation. Un tel support aurait pourtant pu être utile pour placer les opérations en perspective et faciliter les réflexions et propositions de tous les acteurs.

Il est singulier de constater qu'aucun bilan du CPER (Contrat Plan Etat-Région) Ile de France n'a été préparé alors qu'il est arrivé à son terme. Les préparatifs du prochain CPER 2022-2026 paraissent également bien incertains... Les préparatifs du prochain CPER 2022-2026 paraissent également bien incertains pas de dates précises en 2023 pour lancer les éventuelles concertations.

### **1-3 Sur le territoire de Versailles Grand Parc**

Relevons deux points positifs concernant les paysages autour du domaine du Château de Versailles :

\*Disparition prochaine de l'énorme Moulin sur St Cyr mitoyen de la grande perspective

\*Prolongation en préparation sur le territoire de St Cyr de la perspective du Grand canal

Par contre l'énorme garage des Bus de Phébus installé sur les Mortemets à Versailles sur une zone du parc du Château est toujours présent et sans calendrier de migration. Il est même envisagé d'installer sur ce garage une installation d'alimentation électrique pour aider au passage à des bus électriques, ce qui semblerait conforter l'installation pourtant toujours annoncées provisoire ?

## 2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2022

### 2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2021/2022

Notre Cycle d'Education à l'Environnement **2021/2022** avait pour thème : « *nos amis les insectes pollinisateurs* » et a été organisé en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et grâce au soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, du Conseil Départemental des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines.

L'INRAE, la Ferme du Manet, l'ONF, la Bergerie Nationale, la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, RTE, SEOP/SEVESC, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, EBS Le Relais, « Toutes les Nouvelles », TV78, et bien d'autres..., sont nos partenaires.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 3 à 15 ans du département des Yvelines et également aux foyers d'hébergement et instituts pour enfants handicapés. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition sur le site internet d'Yvelines Environnement et à l'accueil des sites de nos partenaires comme le Parc et Château de Thoiry, la Ferme du Manet, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle de SQY, l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt, l'Ecole de la Campagne, EBS Le Relais Val de Seine, etc....

*Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour la participation à ce jeu-concours.*



Ce Cycle a débuté par une formation en octobre 2021 avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes qui a eu lieu à l'Orangerie de Thoiry, aimablement prêtée par Monsieur Edmond de La PANOUSE et la Direction du Parc et Zoo de Thoiry :

- le **mercredi 6 octobre 2021** de 9h30 à 12h30 pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège
- le **jeudi 7 octobre 2021** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Un bon de visite du Parc, avec notamment la rencontre des Gorilles, a été offert à chaque participant par notre fidèle partenaire le Parc et Zoo de Thoiry. Nous remercions très chaleureusement Monsieur Edmond de La PANOUSE ainsi que toute son équipe de nous avoir accueillis.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/formation-nos-amis-les-insectes-pollinisateurs/>

Le lancement Presse du concours s'est déroulé à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux, le 6 janvier 2022 grâce à Bruno BOUSSARD, son Président et Pierre-Henri MORIN, Directeur de la Ferme du Manet, en présence de Monsieur Lorrain MERCKAERT, Maire de Montigny et de nombreux partenaires tels que Karine MERIGEAU, Conseillère pédagogique Sciences à la DSDEN 78 et Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique Sciences en retraite, Philippe CHAPLET, Pôle Sciences à la mairie de Montigny, Gilles PRIEUR, animateur à l'ONF, Linda HENAFF du Relais Val de Seine, d'Olivier GAUTHERET, Président d'ADECSY, David FIEUX, Vice-président d'Yvelines Environnement, Pascale GAUTHERET, notre secrétaire générale et Michel CHARTIER, notre trésorier.

<https://www.yvelines-environnement.org/jeu-concours-nos-amis-les-insectes-pollinisateurs/>

Comme chaque année, pour découvrir à quels mots font référence les définitions de la grille, des indices ont été donnés dans les colonnes du journal « Toutes les Nouvelles » chaque mercredi dès la mi-janvier, et relayés sur notre site internet.

Tous les participants devaient remplir **une grille de mots** (sur les bulletins de participation), support de leur réflexion, et pour les départager, **illustrer le thème** « *nos amis les chauves-souris* ». Des indices étaient chaque semaine relayés dans le journal « **Toutes les Nouvelles** » à compter du lancement presse afin d'aider les participants à compléter la grille de mots.

Le jeu-concours s'est déroulé du 6 janvier (date du lancement Presse) au 6 avril 2022. Destiné aux jeunes de 3 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines, les individuels ont pu eux aussi participer car les bulletins étaient mis à leur disposition dans les sites partenaires du département tels que la Bergerie nationale, l'ONF, le Parc et Zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, l'INRAE, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, etc...

<https://www.yvelines-environnement.org/jeu-concours-nos-amis-les-insectes-pollinisateurs/>

La réunion du jury a pu avoir lieu le 14 avril 2022 au siège d'Yvelines Environnement en présence de Maître Xavier BARIANI, Président des huissiers de justice du département, et la remise des prix le mardi 17 mai 2022 à 18h au Palais des Congrès de Versailles grâce à notre partenaire la SEOP-SEVESC, et en présence de :

- Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Conseiller départemental du canton de Versailles, représentant M. Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental,
- Madame Véronique MATILLON, Maire de Rambouillet,
- Mme Samar ACHKAR, Cheffe de Division de la Vie Scolaire, représentant M. Luc PHAM, Directeur académique des Yvelines,
- Mme Stéphanie ARLET, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Responsable du service Jeunesse au Service Départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports,
- M. Guillaume CAIROU, Président de la CCI Versailles-Yvelines,
- M. Edmond de LA PANOUSE, Président du Parc et Château de THOIRY,
- Mme Laetitia CHEGARD, Responsable Ressource en Eau et Biodiversité chez SUEZ,
- M. Vivien MOLINENGO, Délégation Ile-de-France Normandie du Réseau de Transport d'Electricité (RTE),
- M. Bruno BOUSSARD, Président de la Ferme du Manet à Montigny-le-Bretonneux,

- M. Christophe TETARD, Responsable Pôle Animation, Agence ONF Versailles, Directeur de l'Espace Rambouillet,
- M. Frédéric DRIEUX, Responsable de l'équipe d'animation à la Bergerie Nationale de Rambouillet,

Les lauréats ont tous reçu un bon de visite pour l'exposition des œuvres primées à la Bergerie Nationale de Rambouillet durant l'été, mais aussi des sorties pédagogiques à thèmes environnementaux, des livres, et un diplôme pour le travail réalisé.

Tous ceux dont la candidature n'a pas été retenue par le jury ont reçu un diplôme de participation.

<https://www.yvelines-environnement.org/remise-des-prix-2022/>

Une réunion a eu lieu fin juin 2022 pour choisir le thème du Cycle d'Education à l'Environnement 2022-2023 (cf. § 2-4 ci-dessous).

## 2-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2022

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement ont pu à nouveau organiser durant l'été 2022, du 18 juin au 31 août, l'**exposition des œuvres** du Cycle d'Éducation à l'Environnement sur « *nos amis les insectes pollinisateurs* ». Chaque lauréat du Cycle d'Education à l'Environnement s'est vu remettre un bon d'accès à l'exposition lors de la « remise des prix ».

## 2-3 Prix Yvelines Environnement : édition 2022

L'association Yvelines Environnement a lancé en 2020, puis relancé en 2022 suite à la crise sanitaire et aux divers confinements, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines, la première édition du « Prix Yvelines Environnement » destiné à l'ensemble des entreprises du département. Les différentes distinctions visent à valoriser et récompenser toutes les structures capables de concilier efficacité écologique et performance économique pour faire de la croissance durable une réalité.

*« L'écologie n'est plus le cheval de bataille de quelques initiés : la mobilisation doit être générale. Depuis plusieurs années, les services du Département travaillent d'arrache-pied pour trouver de nouvelles solutions afin de conjuguer préservation de l'environnement avec équité sociale et développement économique. Nos réalisations concrètes, au service des communes pour améliorer la qualité de vie des Yvelinois, témoignent de notre capacité à faire nôtres les principes du développement durable ».*

Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines

*« Pour les entreprises, devenir éco-responsable tout en trouvant de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux partenaires, est un challenge constant qui demande de la volonté, du temps mais qui peut s'avérer extrêmement bénéfique. Depuis de nombreuses années, la CCI les accompagne pour repenser leur stratégie économique et environnementale tant de manière individuelle que collectivement. Parce que c'est essentiel pour les entreprises et positif pour le territoire, nous étoffons notre offre d'accompagnement en matière de développement durable, RSE, économie circulaire et collaborative, plan de mobilité pour conseiller au mieux les entreprises des Yvelines dans leur développement ».*

Gérard Bachelier, Président de la CCI Versailles-Yvelines

Pour participer, chaque entreprise devait répondre à l'un des critères suivants :

- prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, notamment ceux associés à leur extraction et exploitation ;
- développement d'un nouveau produit ou procédé industriel plus respectueux de l'environnement ;
- mesure des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie puis intégrés dès sa conception
- évaluation des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat ;
- mise en synergie et mutualisation entre plusieurs acteurs économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur un même territoire ;
- mise en place d'un procédé de prévention, de gestion, de traitement ou de recyclage lié à la protection de l'environnement (déchets, eau, air, économies d'énergie...) ;

- mise en œuvre d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- proposition d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable et l'économie circulaire, y compris la préservation de la biodiversité.

Participer au Prix Yvelines Environnement 2022 a permis de valoriser les actions des entreprises des Yvelines pour une croissance durable grâce :

- à la couverture médiatique de cette manifestation (réseaux sociaux, radios, presse écrite, télévision) qui a permis de promouvoir leur activité auprès d'un large public ;
- à la mise en valeur de leurs actions lors de la cérémonie de remise des prix qui a été l'occasion pour les lauréats de se présenter et de rencontrer de nombreuses autres entreprises et partenaires.

La remise des prix a eu lieu le 27 septembre dans le majestueux Salon des Aigles du Conseil départemental des Yvelines où partenaires et lauréats ont pu s'exprimer sur l'environnement et le développement durable sur notre territoire.



*Retrouvez les photos et discours de la remise des prix en suivant ce lien :*

<https://www.yvelines-environnement.org/le-prix-yvelines-environnement/>

## 2-4 Journées de formation 2022 : Cycle d'Éducation à l'Environnement 2022-2023

En juin 2022 une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2022-2023 a été défini avec nos partenaires : « **nos amis les vers de terre** ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes a eu lieu début octobre 2022 :

À l' **INRAE** sur le site de Versailles du Centre de Recherche Île-de-France - Versailles-Saclay  
Bâtiment 10 – SDAR / RD 10 - Route de Saint-Cyr / 78 026 Versailles Cedex

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le **mercredi 12 octobre de 9h30 à 12h30**, en présence notamment de Florence **ALLORA**, Inspectrice de l'Éducation Nationale (DSDEN) 78, Circonscription de Beynes

### ➤ Interventions scientifiques

- Martine **PLAISANCE**, Conseillère pédagogique à Versailles  
et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 :

« *Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation* »

- Marie-France **DIGNAC**, Directrice de recherches INRAE,  
à l'Institut d'Écologie et des Sciences de l'Environnement de Paris :

*« Quelques résultats scientifiques sur l'importance des vers de terre pour les sols et l'agriculture  
et sur les menaces qui pèsent sur ces organismes »*

- Bernadette **DESBORDES**, Lombricicultrice,  
Présidente Fondatrice de l'Association Bilik - Héritage Universel :

*« Qu'est-ce que le lombricompostage ? »*

- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le **jeudi 13 octobre de 14h à 17h**, et en présence notamment de Egizio **VALCESCHINI**, Président du Centre INRAE Versailles-Saclay et Stéphanie **ARLET**, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse, Responsable du service Jeunesse, Service Départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports.

#### ➤ Interventions scientifiques

- Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :

*« Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les vers de terre »*

- Marie-France **DIGNAC**, Directrice de recherches INRAE,  
à l'Institut d'Écologie et des sciences de l'Environnement de Paris :

*« Quelques résultats scientifiques sur l'importance des vers de terre pour les sols et l'agriculture  
et sur les menaces qui pèsent sur ces organismes »*

- Bernadette **DESBORDES**, Lombricicultrice,  
Présidente Fondatrice de l'Association Bilik - Héritage Universel :

*« Qu'est-ce que le lombricompostage ? »*

Pour clôturer la formation le verre de l'Amitié a été partagé et une visite de proximité Avec Delphine **ACHOUR**,  
Chargée de Communication à l'INRAE

et Corine **ENARD**, Responsable communication pour l'Institut Jean-Pierre **BOURGIN**

*« Découverte du patrimoine du site de recherches d'INRAE à Versailles »*

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/> grâce à un mot de passe dès le 14 octobre, et pour tous à **partir de 5 janvier 2023**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

## 2-5 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

## 2-6 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les forêts, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000, etc... : les commissions de suivi de sites (CSS), les commissions consultatives de l'environnement (CCE), les comités de gestion, de suivi ou techniques, etc...

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

### 3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2022

#### 3/A --- les dossiers

#### 3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de la Région Ile-de-France

Par Patrick Menon.



Voir Rapport Moral 2021, avec l'historique de l'Union des Associations pour la protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

« Cette année 2022 est l'occasion de fêter le cinquantenaire de la création de l'union d'associations et d'usagers : « Les Amis de la Plaine de Versailles »

Une décision gouvernementale de classement de deux sites naturels de la région parisienne

## La Plaine de Versailles sauvée, à terme, du bétonnage et de la spéculation immobilière

Cela faisait des années que les associations de défense de la Plaine de Versailles se battaient pour obtenir son classement. C'est chose fait depuis la parution du décret d'Etat au journal officiel, le 18 juillet dernier. Une grande victoire pour l'environnement dans la région parisienne.

**L**e décret n°1747 du 7 juillet 2022 vise d'officialiser le classement de la Plaine de Versailles et de la vallée de la Bièvre. Pourtant, dès la Révolution, un certain nombre de personnes avait conçu l'importance d'une telle décision et avait déposé la zone "inaliénable". Mais, les intérêts économiques, la pression démographique et le développement urbain ont depuis tenu à mal cette belle précaution et entraînent peu à peu un bétonnage et un développement excessif pour la région parisienne : le grand parc du château de Versailles, Royal de toutes parts, le territoire de classe de Louis XIV a d'ores et déjà et déclinera, perdra une bonne partie de sa superficie qui intégrait les dix mille hectares à la Belle Époque. Il sera donc fait la racine aux contenus des associations, des communes et des bureaux politiques pour que l'Etat, avec la signature du Dominique Meunier, se décide à mettre hors de portée de la spéculation immobilière, ce site exceptionnel. Grand passionné d'histoire et amoureux du Grand Parc, Bruno Chaudier-Yvert, architecte des Maisons de France se saisit promptement de cette décision. « Pour l'instant, les bords sont ceux de l'urbanisation, surtout si l'Etat et moi-même ne nous en occupons pas », dit-il. « Le site classé sera donc protégé. C'est l'Etat qui protège et non le propriétaire privé. Pour le moment, les maîtres des communes concernées ne peuvent pas empêcher l'importance de cette action, mais avec les décisions, nous ne pouvons pas savoir quelles seront les initiatives des communes concernées. Le développement urbain des villes et villages autour du Grand Parc ne voit donc rien de l'année 2022. Un argument que certaines communes auraient pu faire servir de prétexte ou même pour justifier le peu de construction de logements sociaux, s'il ne faut simplement aller chercher ailleurs pour les nouvelles constructions et notamment pour les logements sociaux », remarque Bruno Chaudier-Yvert. « Mais, les autres seraient mal venus à dire qu'ils ne peuvent plus construire de fait de logements. Cela se concrétise au jour des Annonces de ville. Quel qu'il en soit, la demande de classement est soutenue à ce jour par les Associations. »

« C'est donc tout un développement d'une plaine et d'une vallée, avec la vallée de la Bièvre, tout un développement agricole et touristique qui ont été par la grande porte du parc des propriétés immobilières. Mais que reste-t-il de tout ce développement de quarante-cinq kilomètres et des vingt-cinq points stratégiques par Jean-Baptiste-Mansart ? Seuls quelques vestiges restent encore au temps et à l'honneur comme la porte des Tuilleries à Saint-Nom-la-Brevière, la porte des Grands à Stouy-le-Roi ou encore des murs autour de la chapelle de la Bièvre. Le territoire restera donc de la région Ile-de-France prend dans la voie de la protection de son cadre de vie. Enfin ! »

Dario Casanova

*Le tableau de Pétit, devenu déjà une représentation aérienne de la Plaine de Versailles vers 1668.*



Depuis des décennies, on ne peut que constater le développement des constructions et le « bétonnage » des terres agricoles de la Plaine de Versailles qui réduisent les capacités alimentaires de la population en produits locaux. L'APPVPA, association « Patrimoniale », dirigée par des élus et des agriculteurs, a pourtant, semble-t-il, pour rôle de protéger ce Patrimoine depuis plus de vingt ans, et dispose pour cela de subventions des communes.

Yvelines Environnement demande depuis de longues années la création d'un Parc Naturel Régional de la Plaine de Versailles, afin de protéger le Patrimoine rural, agricole, paysager et bâti, unique de la Plaine dans son étendue de Zone Naturelle d'Équilibre (ZNE) telle que définie en 1975.

D'autres ZNE voisines ont été transformées en PNR, tels le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, qui ne cesse de s'étendre au risque de perdre son identité, et le PNR du Vexin français qui a une vocation agricole et rurale comme la Plaine de Versailles.

En 2022, un élève de l'école d'ingénieurs agronomes AgroParisTech a effectué un stage sous l'égide des associations Sites & Monuments et Yvelines Environnement sur le thème : « Conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, naturels et agricoles de l'ouest versaillais ».

Après avoir rencontré de nombreux acteurs, élus, agriculteurs, associations et autres, il a rédigé un Mémoire dans lequel il a émis des suggestions pour améliorer la protection nécessaire de ce qu'il reste de la ZNE de la Plaine de Versailles.

#### Extrait du Mémoire :

*« .....pour éviter que la Plaine ne soit un espace muséographique. Elle a pour vocation d'avoir une vie économique, fondée sur l'agriculture et la ruralité. L'activité touristique doit profiter au territoire et, pour ce faire, il faut que les acteurs puissent et soient incités à consommer localement, en vente directe chez les agriculteurs et dans les centres-bourgs, au restaurant, au bistrot ou dans tout autre commerce.*

*Pour tous, la perspective historique du Château de Versailles doit être préservée, et beaucoup souhaitent une vraie dynamique entre le Château et sa Plaine. Enfin, certains voudraient, en plus d'instances fédératrices, un lieu fédérateur sur la Plaine de Versailles et, pour eux, il s'agirait de Grignon. »*

#### Extrait des Conclusions du Mémoire :

*« Protéger la Plaine de Versailles, c'est non seulement protéger la vue depuis le Château de Versailles, mais c'est aussi protéger les paysages ouverts, donc l'agriculture et, par conséquent, l'un des éléments fondamentaux de la ruralité. C'est prendre conscience que le Château occupe une position charnière entre la ville et la campagne, subtil équilibre entre le minéral et le végétal. Imaginons un Louis XIV bifrons, dans la Galerie des Glaces, admirant d'un côté la ville de Versailles, de l'autre sa Plaine, étendant son pouvoir à l'infini comme en témoignaient les allées d'arbres guidant le regard vers le lointain le plus impénétrable : l'allée de Villepreux, d'une part, tournée vers la ruralité et les loisirs, l'avenue de Paris, d'autre part, tournée vers la ville, la capitale, symbole de la puissance politique et économique. La protéger, c'est lui épargner une destinée semblable à l'est du Grand Parc, aujourd'hui fortement urbanisé et porte de la métropole parisienne. Versailles est, aujourd'hui, le début, majestueux, il est vrai, d'un continuum urbain allant jusqu'à Paris, et bien au-delà. Rappelons que Louis XIV s'était établi ici en pleine campagne, à l'écart de la ville. Versailles était, en quelque sorte, une « ville nouvelle » avant l'heure, construite quasiment ex nihilo, qui avait vocation à rester isolée. La protéger, c'est enfin, et c'est sûrement le plus important, répondre à une demande forte, formulée consciemment ou non, de préservation d'un cadre de vie rural à quelques encablures de Paris »*

#### Une vision est présentée dans les conclusions du Mémoire :

*« En définitive, un « réenracinement » apparaît comme une solution à bien des maux. Des acteurs qui s'attachent entreprennent tout en veillant à ne pas nuire, font vivre le territoire sur lequel tout un chacun se plaît à travailler, consommer en circuits courts, profiter de son temps libre, plus abondant que lorsque les trajets sont longs et les routes embouteillées. Le « réenracinement » permet de retrouver de vrais équilibres territoriaux, en un mot, une harmonie. Recouvrer une identité, et la rendre visible, permet à tout un chacun de considérer un territoire à la hauteur de ses bienfaits potentiels. Et du potentiel, la Plaine de Versailles en a ! »*

**Tout cela nous encourage à poursuivre nos actions pour que le territoire de la ZNE de la Plaine de Versailles devienne un Parc Naturel Régional comme ses deux Zones Naturelles d'Équilibre voisines que sont le Vexin français et la Haute Vallée de Chevreuse.**

**Quant au devenir du Domaine de Grignon, la voix des acteurs de la Plaine de Versailles, accompagnant les milliers d'autres, est le meilleur soutien au projet Grignon-Campus porté par Grignon 2000 (voir site internet d'Yvelines Environnement).**

**Extrait du Mémoire :**

*« Versailles et sa Plaine se sont peu à peu imposées comme un haut lieu de la connaissance et des initiatives agricoles et horticoles. Grignon en est considéré comme l'emblème par un grand nombre d'acteurs. En 1824, Charles X décide d'installer au château de Grignon, en plein cœur de la Plaine de Versailles, l'institut royal agronomique qui, au fil du temps, deviendra l'école nationale supérieure d'agronomie (ENSA) de Grignon puis, après une première fusion avec l'INA de Paris, deviendra l'institut national agronomique ParisGrignon (INA-PG) puis, en 2007, avec la fusion avec l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF) et l'École Nationale Supérieure des Industries agricoles et alimentaires (ENSIA), deviendra AgroParisTech, dont Grignon restera l'un des campus jusqu'au déménagement de l'école sur le Plateau de Saclay en 2022 ».*

\*\*\*\*\*

**Synthèse de Catherine LECOMTE sur le stage effectué par Cyril GOBERT**

du 21.02.22 au 30.09.22

**« Conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, agricoles de l'ouest versaillais »**

- Deux associations encadrent et sous contrat avec AgroParisTech :
  - . Yvelines Environnement (CF Jeanneret)
  - . Sites et Monuments (J. Lacaze)
- Deux « enseignants »/tuteurs du stage :
  - I. pour AgroParisTech  
Ambroise de Montbel, professeur (non impliqué)
  - II. pour les 2 associations, 2 maîtres de stage  
Julien Lacaze, Catherine Lecomte
- Soutenance à AgroParisTech : 13.10.22  
Restitution à Rennemoulin : 09.2022

\*\*\*\*\*

Cyrille Gobert a soutenu le 13 octobre 2022 un mémoire de fin d'études afin d'obtenir le diplôme d'ingénieur AgroParisTech.

Ce travail de 378 pages « Conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, agricoles de l'ouest versaillais » est le fruit d'un stage effectué du 21.02.22 au 30.09.22 encadré par :

- Sites et Monuments
- Yvelines Environnement

L'étudiant, à plusieurs reprises, adresse des félicitations appuyées à M. Julien Lacaze et Mme Françoise Jeanneret (p. 4, 5, sqq) qui ont de très près conseillé, soutenu, encadré, conseillé. Il a aussi la délicatesse de ne pas négliger la reconnaissance qu'il a pour ses deux maîtres de stage : Julien Lacaze et Catherine Lecomte. De surcroit, il sait écrire combien parmi « les personnes auditées » certaines ont eu une bienveillance exceptionnelle (M. Menon) n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs efforts.

Un minutieux parcours d'enquête auprès d'associations, de personnes privées, d'élus ; des notes soigneusement prises : voici les conditions requises et nécessaires pour tenter de comprendre les enjeux d'un territoire marqué par l'histoire (les chasses royales, le Grand parc), l'urbanisation, la démographie. Les données se complètent, s'harmonisent, s'entrechoquent, jusqu'à mettre en péril un territoire exceptionnel par son identité, sa beauté... et qui pourrait ne pas être un lieu de pouvoir entre acteurs de constructions aux multiples aspects avides de réaliser une zone urbanisée à outrance et acteurs recherchant avant tout à maintenir beauté, charme et cadre exceptionnel de végétations, de cultures, de prés à quelques encablures de l'expansion urbaine et industrielle de Paris et sa banlieue.

Cyrille Gobert (p. 20-29) insiste sur ce « territoire agricole aux portes de Paris » qui compte 532 monuments historiques ou inscrits, 40 000 ha d'espaces protégés, 70 sites classés, 94 sites inscrits, 11 sites patrimoniaux :

- il insiste sur cette plaine du savoir agricole et horticole (Grignon) (ENSH), sur la spécificité rurale, tout en soulignant la croissance démographique galopante et donc le risque réel d'un bâti exponentiel (p. 38).
- il ne néglige pas les travaux d'hier : il fallait amener l'eau, entretenir les chemins et routes qui conduisaient vers les châteaux et demeures seigneuriales.

Les aménagements du XXe siècle (aéroports, gares, voies ferrées, autoroutes).

Enfin il perçoit et souligne (p. 62-63) que les habitants de la Plaine sont fortement attachés à ses paysages, à cette identité. Et c'est là qu'est l'enjeu fondamental.

Même si de multiples protections de ce site existent, il demeure un risque d'urbanisation à outrance irrespectueuse et du paysage, et des sites patrimoniaux : tous les acteurs, quelque soit leur identité ne s'accordent pas sur le sens des mots pas plus que sur le respect d'un site unique, classé, sauvegardé, néanmoins en péril.

Intérêts financiers, soifs d'investissements rentables heurtent sans cesse la vocation de conservateurs d'un cadre exceptionnel, riche de son identité bien antérieure au XVIIe siècle. Le patrimoine historique, agricole, naturel immatériel ne doit en aucun cas perdre cette identité au profit de constructions à but lucratif de médiocre facture.

La difficulté est la cohérence des enjeux entre les acteurs concernés :

#### I. Les collectivités

- l'Etat
- la DRIET
- l'UDAF
- la DRIAFF
- la DRAC...

#### II. Les établissements publics de l'Etat

- ONEF
- EPV
- EPFIF...

#### III. Les établissements supranationaux

- Union européenne
- Unesco...

#### IV. Les commerçants, les acteurs du tourisme, du transport, les industries, les promoteurs immobiliers et les associations telles que Sites et Monuments, Yvelines Environnement, l'APEBN, l'APEPV, l'APPVA...

#### V. Les acteurs de la recherche : INRAE, ENSP, AgroParisTech à Grignon....

Et là apparaissent clairement, les enjeux, les conceptions, les arbitrages délicats voire irréalisables, le décalage profond, quasi irréversible entre des conceptions patrimoniales fières de leurs terres et d'autres complémentant étrangères aux valeurs qui font l'identité de la Plaine.

### Urbanisation face à la pérennité du site

Dans une telle perspective, lois, arrêtés, DDT, ONF (p. 174 sqq.), associations, ne peuvent que s'entrechoquer dès qu'il convient de définir une politique d'aménagement convoité visant des diversités mais dans une politique d'unité (p. 180 sqq.).

A l'occasion, si des intérêts économiques ne sont pas un enjeu, les associations peuvent se fédérer telles la Ligue de protection des oiseaux, les associations à caractère historique, Yvelines Environnement, les associations de chasseurs, le Muséum national d'histoire naturelle.... Les acteurs du tourisme (p. 220-236).

En revanche, si la démarche s'articule autour d'enjeux proches de schémas d'aménagement de gestion, de mobilité, du comité des J.O., l'incohérence devient fragrante, les oppositions aussi vives et tenaces que l'existence de la Plaine. L'incohérence s'installe en dépit des mesures des Etats Généraux de l'environnement qui dès 1981 prônaient (M. Crépeau, C.-F. Jeanneret, P. Menon) le classement de la Plaine de Versailles qui a abouti (p. 256) le 7 juillet 2000 à la reconnaissance d'une zone d'équilibre naturelle.

En contrepoint, devait en 2004 naître l'APPVPA, forte d'agriculteurs et d'élus. 2 types d'associations devaient dès lors ne plus communiquer (p. 256).

En dépit du morcellement administratif de la Plaine, certaines intercommunalités prenaient à leur tour des initiatives fédératrices (p. 256-268).

L'heure de la construction pour l'intérêt de la Plaine se manifestait dès lors grâce à un système d'acteurs peu coordonné (p. 274 sqq) pour la défense et l'intérêt du patrimoine.

C'est Grignon 2026, le programme « petites villes de demain, le réseau des villes royales, des relations de confiance parfois fragiles... »

Ainsi au fil des pages il est manifeste que l'enjeu est fondamental, exemplaire, arrive les oppositions : il convient donc de se projeter vers des horizons temporels, spatiaux qui naîtraient avec de nouvelles générations d'acteurs (p. 285) et

l'étudiant de se référer au poète J. Despert : « *Oui je suis d'ici, de ce pays où tant de liens m'attachent, que je ne sais plus guère si je respire en lui, ou si c'est lui qui vit et qui respire en moi !* ».

Quand tous les acteurs (économiques, sociaux, administrations, associations) auront cette vision, alors oui, ce travail d'audit, en dépit des risques bien soulignés (densification du bâti, ...) aura contribué à une vraie dynamique de valorisation, car enfin des équilibres territoriaux seront maintenus, recréés (p. 305), des projets fédérateurs supplanteront la perte d'identité en péril en 2022.

La richesse patrimoniale, rurale, naturelle fera dominer l'identité forte, créera une dynamique harmonieuse peut-être, autour d'une labellisation Plaine de Versailles (p. 330), de soutien des agriculteurs, de valorisation du patrimoine et de l'environnement, et ceci grâce à des actions telles la création :

- d'un PNR (?)
- d'une Opération Grand Site (p. 357)
- d'un pays d'art et d'histoire (p. 358)
- ou une ZPNAF (p. 362)

Décidemment, il faut partir du commun pour réinstaurer les conditions d'un dialogue constructif suggère C. Gobert (p. 366).

### 3-2 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

**Rappels :** La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation, cette zone instituée par décret de l'Etat doit impérativement être protégée et dédiée principalement aux activités agricoles (2436 hectares).

Elle nécessite une véritable protection et un statut qui assure sa pérennité au-delà de la Charte.

Il est nécessaire que l'Etat informe régulièrement les associations, à l'origine de la création de cette ZPNAF, du respect de cette Charte par les acteurs signataires.



Carte de la ZPNAF

Cette zone est régie par une Charte signée le 11 octobre 2018. Le texte de cette Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement

## CR d la réunion du 23 novembre 2021, reçu le 4/04/2022



Comptendureuni  
onasociationsdu231

## Réunions de l'EPAPS en 2022 d'informations et d'échanges avec les associations et les collectifs de citoyens

### Comité de suivi de chantiers

Le mardi 22 février 2022 en visioconférence

#### Ordre du jour :

- Présentation du Next : restaurant universitaire et bureaux (C.1.5.B) – quartier de l'École polytechnique
- Présentation du projet de résidence étudiante EE2 (312 lits privés) – quartier de Moulon
- Présentation par Christophe Delmar du plan d'aménagement des espaces publics du quartier de Moulon et des travaux à venir (partie Deck)
- Questions/réponse

#### Résidence pour étudiants de 312 lits



## Réunion du Mercredi 06 avril 2022

### Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion d'informations et d'échanges du 23 novembre 2021
- Évolution des dispositifs participatifs : présentation de la nouvelle démarche de l'EPA Paris-Saclay (calendrier, temps d'actions et de co-construction)
- Présentation de la stratégie Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de l'EPA Paris-Saclay
- Point d'avancée sur le projet de la ZAC de Corbeville (aménagement du quartier et projets lancés et à venir)

### Évolution des dispositifs participatifs

Depuis 2010 : 41 réunions d'information et d'échange, 25 ateliers cartes sur tables, 47 comités de suivi de chantier

### Le dispositif proposé

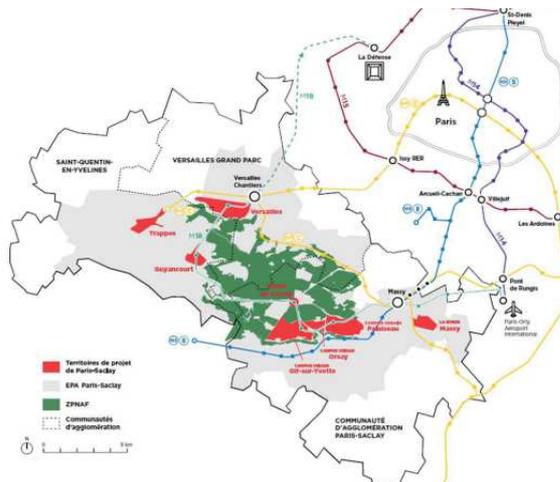
- 2 réunions plénières par an portant sur l'avancée des projets et des thématiques stratégiques (ZPNAF, Innovation, Développement durable et responsabilité sociale)
- Des ateliers thématiques tous les 2 mois autour de problématique ciblée

### Les thématiques privilégiées :

- 1) L'offre de transports du territoire
- 2) Les liaisons plateau-vallée
- 3) La préservation de la biodiversité
- 4) La qualité environnementale des bâtiments
- 5) Les espaces publics (gestion notamment)
- 6) Le stationnement sur le territoire
- 7) Commerces, services et vie urbaine

- 8) L'offre de santé du territoire
- 9) Les mobilités actives
- 10) La vie culturelle du territoire

**Présentation de la stratégie Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de l'EPA Paris-Saclay à l'échelle de l'Opération d'Intérêt National**



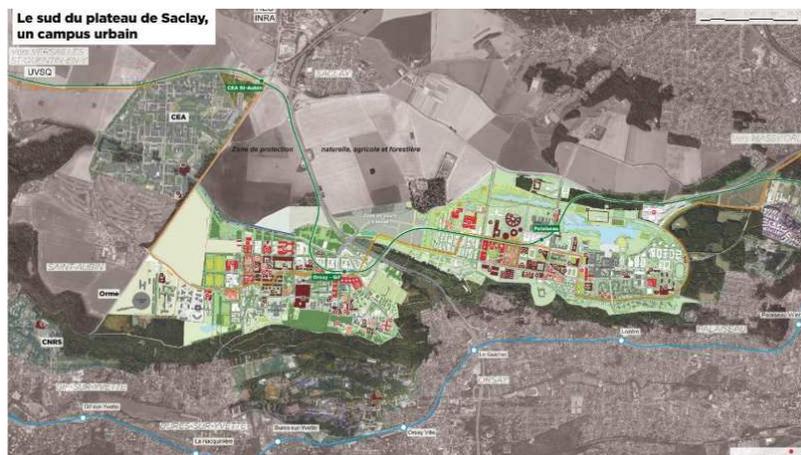
**Excellence environnementale : actions proposées**

1. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et agricoles, et contribuer à la résilience du territoire
2. Faire de Paris-Saclay un territoire bas carbone
3. Aménager des quartiers de ville durable, sobres, assurant confort et bien-être, contribuant à la neutralité carbone
4. Développer les mobilités décarbonées pour des quartiers apaisés et bien connectés
5. Promouvoir l'économie circulaire et renforcer le recours aux ressources locale

**Démarche participative : actions proposées**

9. Partager le projet Paris-Saclay avec les collectivités
10. Mobiliser les acteurs du territoire, soutenir et valoriser leur action dans le cadre d'une démarche collective de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale
11. Renforcer la participation directe du public à la conception et à la vie du projet

**Point d'avancée sur le projet de la ZAC de Corbeville**



**Avancement des opérations immobilières**

**Complexe sportif universitaire**

**Calendrier d'opération :**

- Obtention PC : mars 2021
- Signature Acte de vente : 6 octobre 2021
- Lancement des travaux : T1 2022
- Livraison terrain de grands jeux : rentrée 2022
- Livraison gymnase et tennis : rentrée 2023

## Résidence Persona Grata

### Calendrier d'opération :

- Sélection de Lipsky-Rollet et du groupement de maîtrise d'œuvre : juin 2021
- Dépôt du PC : décembre 2021
- Lancement des travaux : 2022
- Mise en service : 2024

### Logements étudiants sociaux

### Calendrier d'opération prévisionnel :

- Lancement d'une consultation de MOE : 2022
- Lancement des travaux : 2024
- Livraison : 2026

## Hôpital Paris-Saclay

### Calendrier d'opération Hôpital :

- Obtention PC : juillet 2021
- Signature Acte de vente : juillet 2021
- Lancement des travaux : oct. 2021
- Livraison : 2024

## Centre d'incendie et de secours

### Calendrier d'opération prévisionnel

- Lancement phase offres du concours de MOE : début 2022
- Démarrage des travaux : 2023
- Livraison : 2025



Présentation réunion  
assos06042022v2.pdf

### Le mardi 19 avril 2022 : Comité de suivi de chantiers

En visioconférence

### Ordre du jour

- Présentation du projet du Complexe sportif universitaire de Corbeville
- Présentation du chantier du centre de maintenance de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express
- Présentation du chantier du viaduc de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express
- Questions/réponse

### Le jeudi 19 mai 2022 : Atelier participatif

### Le jeudi 22 septembre 2022 : CONFERENCE

Centrale Supélec laboratoire des mobilités innovantes et décarbonées

### Le mardi 4 octobre 2022 : Comité de suivi de chantier

### Mardi 29 novembre 2022 : Comité de suivi des chantiers

## ZAC Satory Ouest

**Le 25 mai 2022 : Réunion d'informations sur la mise à disposition du public du dossier de réalisation de la ZAC Satory ouest**

### Ordre du jour :

- Présentation du dossier de réalisation de la ZAC Satory Ouest, en vue de sa mise à disposition par la Préfecture des Yvelines

- Présentation des modalités de la future mise à disposition
- Présentation de l'organisation du dossier d'Autorisation Environnementale Unique de la ZAC Satory Ouest et remise sur clé USB aux participants de ce dossier. Il sera abordé en détail à la réunion d'informations suivante du XX juin 2022.

**Ouverture de la participation du public par voie électronique pour la ZAC Satory Ouest du 26 mai au 24 juin 2022**

**Le jeudi 2 juin 2022 : organisation d'une réunion d'informations à destination des associations du territoire**

**Dossier de réalisation**

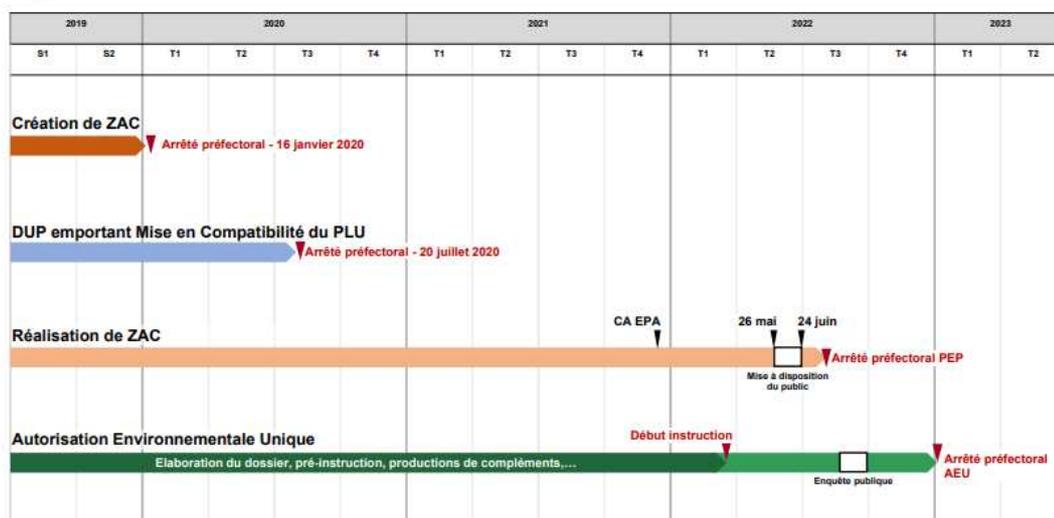


20220602supportde  
presentation.pdf



Programme	m <sup>2</sup> SDP
Logements	= 312 000 m <sup>2</sup>
Développement économique	= 210 000 m <sup>2</sup>
Equipement publics	= 18 000 m <sup>2</sup>
Commerces / Services	= 10 000 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>550 000 m<sup>2</sup></b>

**PARIS-SACLAY Calendrier prévisionnel – procédures réglementaires et foncier**



## **Le 28 juin 2022 : Réunion d'informations sur la procédure de demande d'Autorisation environnementale Unique pour la ZAC Satory Ouest**

Ordre du jour :

- Calendrier des procédures de la ZAC Satory Ouest
- Présentation de la demande d'Autorisation Environnementale Unique de la ZAC Satory Ouest
- Présentation des modalités de la future enquête publique
- Questions / Réponse

## **Ouverture de l'enquête publique de demande d'autorisation environnementale unique pour le projet de la ZAC Satory Ouest à Versailles**

**Du jeudi 29 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus**

**Le jeudi 13 octobre 2022 : Réunion publique d'informations et d'échanges sur la procédure de demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la ZAC Satory Ouest.**

**Participation à l'enquête publique.**

**Yvelines Environnement, ayant constaté que, dans le cadre de la « compensation », des transferts d'espèces protégées sont prévus en d'autres lieux, en particulier dans la Plaine de Versailles, a demandé que l'enquête publique soit effectuée auprès des populations dont les communes ont été désignées comme lieux de transferts.**

**Voir ci-dessous la lettre R/AR à Madame la commissaire enquêteuse, du 24 octobre :**



2022.10.24\_Commissaire Enqueteur-ZAC

**Cette lettre n'a pas reçu de réponse.**

**Dans son rapport, Madame la commissaire enquêteuse rejette la requête d'Yvelines Environnement.**

**Yvelines Environnement étudie la meilleure façon pour que les publics des territoires concernés soient informés de l'arrivée d'espèces protégées en provenance de Satory.**

## **25 novembre : Signature du contrat "100 Quartiers innovants et écologiques" pour le quartier de Satory Ouest situé à Versailles**

Le contrat signé ce 25 novembre entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay et la Région Ile-de-France permet de soutenir les ambitions de ce vaste projet grâce à une subvention globale prévisionnelle de 7,2 millions d'euros.

## **Réunions du Comité consultatif de l'EPA Paris – Saclay**

**Pas d'activité en 2022**

## **3-3 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)**

**2022-01-14 :**

Odj : avis sur St Illiers la ville : Storengy : installation de production photovoltaïque et installation d'avitaillement en gaz Nat (usage interne)

Carrières sur Seine : Modification de la chaufferie urbaine Cristal éco

Versailles : recours gracieux immeuble 29 bis rue du vieux Versailles.

**2022-01-28 :**

Odj : avis sur

Elancourt : APréhabilitation bassins de la muette.

Limay : Sarp AP modifications des conditions d'exploitation

**2022-02-08 :**

Yvelines-Sud : bilan campagne irrigation, plan de répartition des prélèvements dans le périmètre de la nappe de la Beauce.

St Germain en Laye : projet d'arrêté périmètre du forage de l'Albien.

#### 2022-03-15 :

Vernouillet-Triël sur Seine : INOE AP enregistrement ICPE stockage déchets de bois.

Yvelines-Sud : Corbreuse, AP délimitation aire captage EP

Yvelines : AP renouvellement autorisation épandage agricoles des boues de la STEP du SIAPP d'Achères sur 21 communes des Yvelines

#### 2022-04-12 :

Achères : AP autorisation environnementale d'un parc urbain en zone humide.

Conflans Ste Honorine : APentrepôt de stockage SSCV

#### 2022-05-20 :

St Martin de Bréthencourt : DUP prélèvement EP et périmètres de protection

#### 2022-06-21 :

Les Loges en Josas : Air Liquide, AP d'autorisation d'exploiter une installation de distribution d'hydrogène.

Tessancourt sur Aubette : SAS La Mare, AP enregistrement méthaniseurs.

La Boissière école : SCEA La Tremblaye, AP enregistrement extension élevage bovin.

#### 2022-09-16 :

Croissy sur Seine : VNF confortement du barrage de Croissy

#### 2022-12-13 :

Rambouillet : SMAGER arrêté de déclassement du barrage de la tour

Le Mesnil St Denis : Arrêté de classement du barrage des Noës.

A notre demande le site internet de la préfecture des Yvelines dispose maintenant d'une page dédiée au Coderst :

<https://www.yvelines.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/CODERST>

### 3-4 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

#### Rappels :

Projet de Port Seine Métropole Ouest - source <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-projet-portuaire>

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

#### PSMO, un port de nouvelle génération

*Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d'Achères (Yvelines).  
Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes,  
PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.*



**Port Seine-Métropole Ouest** est un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) – à l'ouest de l'agglomération parisienne - destinée au transport de matériaux bruts ou préfabriqués pour la construction.

Porté par HAROPA - Ports de Paris, le projet verra le jour sur une emprise de **100 hectares**, située en rive gauche en face de la Confluence Seine-Oise, sur les communes d'Achères, d'Andrésy et de Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement de ce port, compatible avec le réseau routier existant, présente une occasion unique permettant à la fois un développement économique durable du territoire, et le réaménagement qualitatif du site.

Le projet participera au développement des modes fluvial et ferré, ainsi qu'au développement du Grand Paris, et créera de nouveaux emplois (500 à 1000 à termes) pour le territoire.

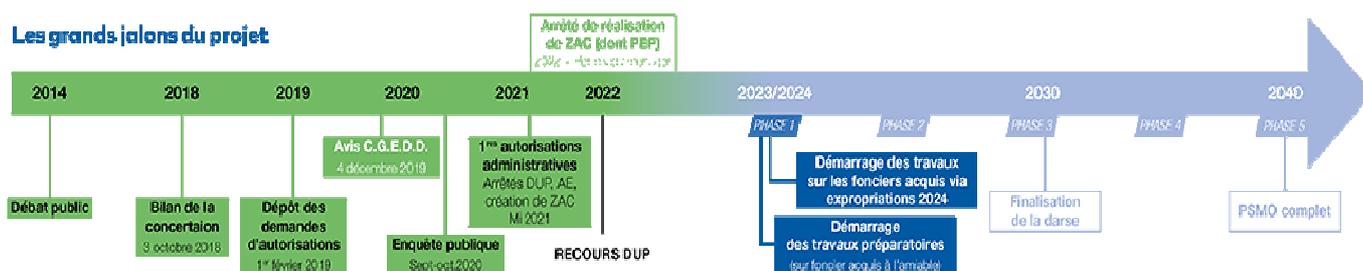
### Chiffres clés :

- **100 hectares** environ d'emprise portuaire ;
- **52 ha** dédiées aux activités économiques orientées BTP et travaux publics ;
- **19 ha** d'espaces paysagers (soit 19 % du projet végétalisé) ;
- **1 darse** (bassin intérieur) ;
- **1 quai** à usage partagé ;
- **1 plateforme** ferrée partagée ;
- **1 km** de berges renaturées ;
- **110 M€** d'investissements publics ;
- Environ **750 emplois** directs à terme.

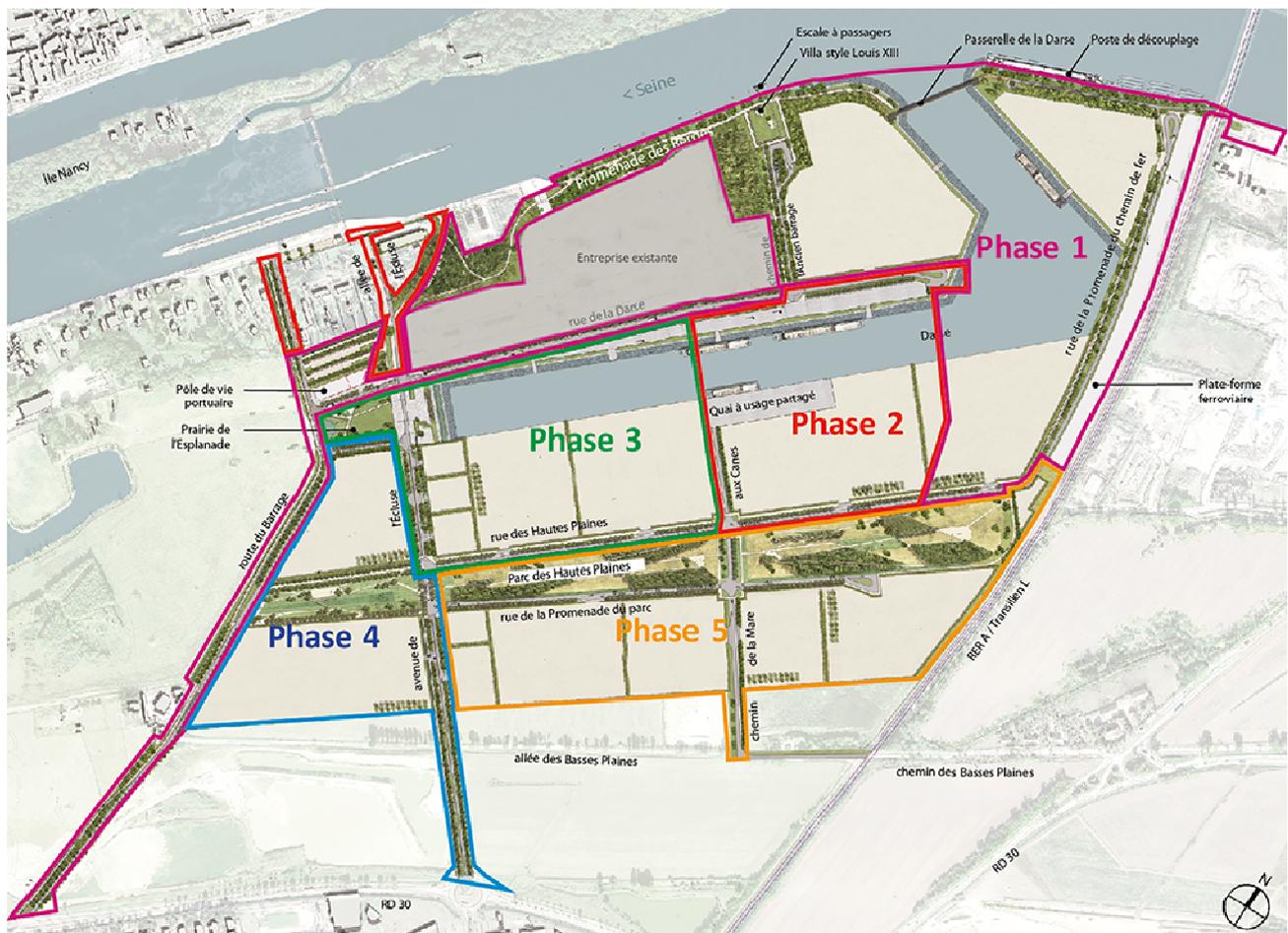
Début janvier 2021, la commission d'enquête publique a rendu des avis favorables sur la déclaration d'utilité publique de PSMO, l'autorisation environnementale, la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et l'enquête parcellaire. Les autorisations administratives ont été délivrées sur cette base à l'été 2021.

L'achèvement total du port, en lien avec l'exploitation de la carrière, est programmé à l'horizon 2040.

### Les grands jalons du projet



Les travaux seront divisés en cinq phases, selon le rythme moyen d'exploitation et de libération progressive des terrains par le carrier GSM. Chaque phase de construction durera en moyenne deux ans tous les cinq ans, jusqu'en 2040.



➤ Pour plus d'informations : <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-calendrier>

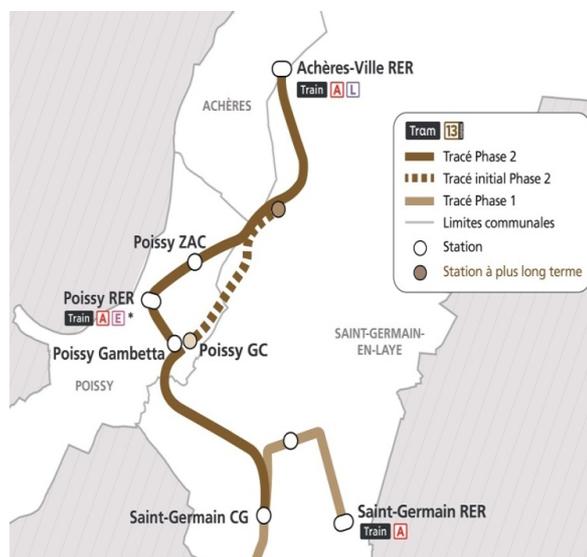
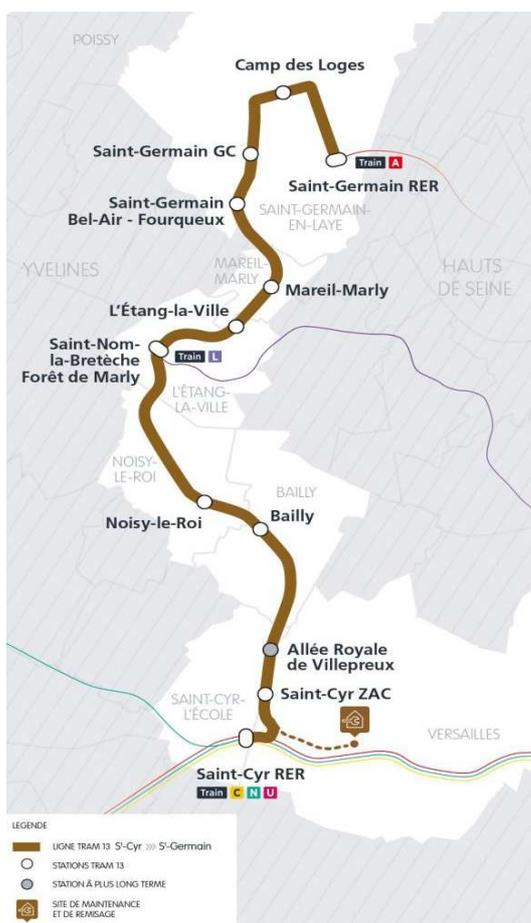
### 3-5 L'Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

### 3-6 Le Tram 13 Express

Des manifestations qui se poursuivent à Bailly et Noisy-le-Roi pour faire abaisser la vitesse à 30 km/h en traversée de ville, avec des « sitting » sur la voie ferrée au passage à niveau de la rue du Plan de l'Aître, les week-end.



\* A l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne J ne desservira plus la gare.

\*\* Dans le cadre du tracé initial, la station Achères-Chêne-Feuille est envisagée à plus long terme, sous réserve de la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

### Ligne Tram 13 Express – phase 1

### Ligne Tram 13 Express – phase 2

## 3-7 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

Première modification générale (2021-2023).

La phase de concertation s'est achevée le 1<sup>er</sup> juin 2022. L'analyse environnementale des contributions va être réalisée afin qu'elles soient intégrées, ou pas, au projet de modification.

Cette concertation a fait l'objet d'un bilan présenté en conseil communautaire le 22 septembre 2022.

[https://construireensemble.gpseo.fr/sites/default/files/CC\\_2022-09-22\\_09.1\\_Bilan%20de%20concertation.pdf](https://construireensemble.gpseo.fr/sites/default/files/CC_2022-09-22_09.1_Bilan%20de%20concertation.pdf)

Prochaine étape, l'enquête publique qui devrait se dérouler au 1<sup>er</sup> semestre 2023



### 3-8 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du GPS&O

*Le PCAET définit le cadre réglementaire des stratégies climat-air-énergie. La démarche TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE Climat-Air-Énergie permet d'accompagner de façon opérationnelle l'ambition et le suivi dans la durée.*

*Le PCAET est le plan d'action opérationnel d'un territoire sur les sujets climat-air-énergie, il est obligatoire ou réalisé de manière volontaire suivant le type de collectivité. La démarche TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE Climat-Air-Énergie est un outil opérationnel pour aider à l'élaboration ou l'actualisation d'un PCAET, grâce à une évaluation externe et normalisée des actions déjà mises en œuvre ou planifiées par la collectivité.*

#### Rappel de l'avis d'YE dans le RM 2021 :

En matière de résilience du territoire nous regrettons le caractère anthropocentré de ce plan.

En effet, bien que les zones préférentielles d'implantation soient peu lisibles sur les cartes, il nous apparait que la biodiversité, déjà en forte régression dans cette vallée, soit la victime collatérale des implantations d'ENr.

Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.

Ce plan est théorique et dogmatique ou bibliographique. La réalité du terrain, la capacité de production du territoire est insuffisamment étayée par des études récentes et chiffrées, tant en termes de capacité réelle de production ENr du territoire qu'en termes de besoins à l'horizon 2050.

### 3-9 L'avancée du RER E

Le prolongement du RER EOLE vers l'ouest, c'est un peu comme l'horizon, plus on s'en approche, plus il s'éloigne.

Sa mise en service reportée d'année en année. En 2021 c' était annoncé pour 2025, on prévoit aujourd'hui au mieux fin 2026 pour voir circuler un RER en gare de Mantes la Jolie.

Encore des surcoûts, encore des efforts pour son financement, et toujours des incidences sur les lignes vers Mantes la Jolie. Les usagers sont excédés.

Un saut de mouton à Mantes la Jolie réalisé, le gros œuvre de la gare de la défense bien avancée. Finalisation des chantiers intra-muros dans Paris. En 2023 le percement de 8 km de tunnel devrait se poursuivre vers l'ouest ainsi que les travaux des voies à mantes la jolie.

<https://www.rer-eole.fr/actualite/bilan-2022-et-perspectives-2023/>

### 3-10 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

Pas de réunion en 2022.



## 3/B --- les Commissions et Comités départementaux

### 3-11 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

**Rappels :** Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :  
[www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf](http://www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf)

CCE le 06 septembre 2022 à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

#### Ordre du jour

- [Bilan de l'activité \(Aéroport de paris\)](#)
- [Bilan des contrôles \(Gendarmerie des transports aériens\)](#)
- [Bilan des plaintes enregistrées \(DGAC\)](#)
- [Questions diverses](#)

#### Bilan de l'activité



Présentation du  
trafic.pptx

#### Bilan des contrôles



Présentation CCE  
Chavenay BGTA 06-C



Bilan des plaintes  
PRESENTATION  
DGAC.pdf

#### Procès verbal



CR - CCE  
Aérodrome de Chav

### 3-12 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

**Rappel :** Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :  
Voir « <http://rumeur.bruitparif.fr/> »

**Voir le rapport moral Yvelines Environnement 2021**

**Pas de CCE en 2022**

**CSC : Communication de la note ci-dessous à Monsieur le préfet, le 15 février 2022**

« Monsieur le Préfet,

*Veillez me permettre de vous adresser les commentaires suivants à propos de la communication de la composition du Comité de Suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.*

*Comme vous le savez, j'ai plusieurs fois demandé que ce CSC, bloqué depuis plusieurs années, après un travail important depuis la rédaction de la Charte par un groupe de travail dont j'ai été l'animateur.*

*Le CSC que j'ai présidé pendant quelques années était composé de 9 membres : 3 élus, 3 représentants du GUAS et 3 représentants des associations de riverains. Sous cette forme, et bien que les décisions fussent prises à l'unanimité, son travail a été productif pour réduire les nuisances de bruit.*

*A cette époque, les riverains de Fontenay-le-Fleury étaient représentés dans la CCE par une association locale, de même que les riverains de Saint-Cyr-l'École. Ils étaient aussi représentés dans le CSC;*

*Puis une association de Plaisir, non riveraine de l'aérodrome, l'ADECNAP, a été admise dans la CCE, puis dans le CSC.*

*Compte-tenu de ses manifestations précédentes, il semblait que ses objectifs allaient vers la fermeture de l'aérodrome.*

Lors des premières réunions, et à l'occasion de l'élection du président du CSC, l'ADECNAP n'a pas adhéré au règlement intérieur du CSC. S'en est suivi un "blocage" du fonctionnement du CSC, dont Monsieur Parpaleix, son président, vous a fait part.

L'ADECNAP s'est dit représenter les associations de riverains de Fontenay-le-Fleury et de Saint-Cyr-l'École et a suscité la création d'une nouvelle association au domaine du Parc à Noisy-le-Roi, l'AC2BN, par des habitants que l'APEBN avait beaucoup aidés, avec le GUAS, pour réduire les nuisances dues aux aéronefs,

Ces personnes avaient été invitées à être membre du CA de l'APÈBN.

Des capteurs de bruits avaient été placés dans des jardins du domaine du Parc lors de l'étude de bruits initiée par le CSC auprès de BruitParif.

J'ai moi-même participé avec les techniciens et certains maires au choix des emplacements de capteurs à Bailly, Noisy, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr et Plaisir.

Or, l'AC2BN, qui s'est donnée, sur Bailly et Noisy-le-Roi, des buts semblables à ceux de l'APEBN qui existe depuis 1972, a été admise, sans notre consultation, à la CCE de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.

Je constate que cette association vient d'être admise dans le CSC, alors que l'APEBN est déjà membre du CSC au titre de représentante des riverains de Bailly et de Noisy-le-Roi.

Alors que nous ne voyons dans la CCE, ni à fortiori dans le CSC, aucun représentant des riverains de Fontenay-le-Fleury, ni de Saint-Cyr-l'École, qui sont les principaux impactés par les activités de l'aérodrome.

L'APEPV représentent les habitants de la Plaine de Versailles fortement impactés par les aéronefs, entre autres par les tours de pistes, en particulier à Rennemoulin et au Hameau des Moulineaux.

A la lecture de ces quelques lignes, vous comprenez, Monsieur le Préfet, que nous souhaitons, après un travail de fond réalisé avec le GUAS et les élus voici plusieurs années avec tant de bonnes volontés et de pragmatisme, repartir sur de bonnes bases pour obtenir des résultats concrets, en bonne intelligence des usagers et des riverains.

Je vous remercie de votre écoute, et je vous prie d'agréer mes salutations distinguées et cordiales.

Patrick Menon

Vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement

Président de l'APEBN"

### 3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

#### Réunion de la CCE du 14 janvier 2022



PV CCE TOUSSUS  
14 01 2022 .pdf

#### Réunion de la CCE du 24 novembre 2022

##### Présentation de la DGAC



CCE Toussus  
DGAC.pdf

NOUVELLES PROCÉDURES DE DÉPARTS DE TOUSSUS LE NOBLE LIEES A L'ARRET DEFINITIF DU NDB POY



20221124\_CCE  
TOUSSUS\_validé.pdf

##### Présentation de l'Alliance



Présentation  
Alliance.pdf



Document  
ALLIANCE récap poir

Rappel du dispositif de mesures de bruits par BruitParif autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble



## HYDREAULYS :

31 communes, avec La-Celle-Saint-Cloud

470.000 habitants Syndicat à la carte exerçant les compétences :

- Collecte des eaux usées et pluviales et assainissement non collectif
- Transport des eaux usées et pluviales
- Traitement des eaux usées et pluviales
- GEMAPI (ru de Gally)



Usine de dépollution de Carré de Réunion - en site classé de la Plaine de Versailles

## Réunion du 21 juin 2022



20220621-HYDREAU  
LYS CCSPL-VDef (2).p

## Rappels :

Ru de Gally : Cours d'eau de 22 km qui prend sa source à la surverse du Grand Canal dans le parc du Château de Versailles et se jette dans la Mauldre (affluent de la Seine) à Beynes

- **NB** *Dont le débit provient des rejets de la station d'épuration*
  - **NB** *Le Rapport EEC du 06 septembre 2021 indique que « La qualité Biologique du ru de Gally est moyenne » !*
  - **NB** *Les odeurs persistent dans l'environnement de la station malgré les importants travaux réalisés !*
  - **NB** *Il faudrait s'arrêter de déverser de plus en plus d'effluents dans la station de Carré de Réunion.*
- Le ru de Gally ne peut plus supporter ces augmentations de rejets !*

*Quel est l'augmentation des rejets depuis la mise en service de la station, quel est l'augmentation du débit du ru de Gally, quelle est l'évolution de la qualité biologique après les travaux ?*

*La Plaine de Versailles classée n'est pas une poubelle !*

- *La Biosurveillance de la toxicité des eaux est une urgence !*
- *Le reméandrage, très coûteux, ne semble pas être une solution viable, d'après les agriculteurs.*



### **3-18 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF )**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2021 et 2022.

### **3-19 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile**

Rien de nouveau de la part de la préfecture depuis la signature de la Charte entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile, dont Yvelines Environnement a participé à la rédaction, depuis plus de dix ans.

Les projets restent la plupart du temps « confidentiels » entre les élus et les opérateurs, et les citoyens doivent « lutter » pour obtenir les informations et arrêter ou modifier les projets avec peu ou prou de succès.

Il faut être très attentif au contenu des Plans locaux d'urbanisme (PLU).

### **3-20 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)**

Cette commission s'est réunie 4 fois durant l'année 2022.

C'est une commission consultative, Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

### **3-21 Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT), de schémas de secteurs (SS), de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales (CC)**

Cette commission de conciliation urbanisme s'est réunie le 30 septembre 2022 et avait pour objet de recueillir l'avis sur l'attribution de la dotation globale de décentralisation (DGD).

### **3-22 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)**

2022- 04 -13 : CDCFS plénière.

Obj :

- Présentation par la fédération de chasse FICIF de
- Bilan de la saison de chasse 2021-2022
- Bilan des dégâts grands gibiers par espèce et par UG.
- Présentation pour vote du projet d'AP ouverture et fermeture 2022-2023.
- Examen du PDGC sanglier et présentation objectifs.
- Examen propositions de quotas des prélèvements grands gibiers 2022-2023
- Examen des modalités de gestion du faisan pour le Nord du 78
- Examen des communes classées point noir.

2022-06-08 : CDCFS formation ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts)

Obj :

- Bilan des destructions des espèces classées ESOD.
- Examen du projet d'AP relatif aux ESOD du groupe III (sanglier, lapin de garenne et pigeon ramier)

2022-06-08 : CDCFS plénière.

Examen du projet d'AP autorisant le tir des sangliers autour des parcelles en cours de récolte. (Mettre à profit l'effacement créé par le passage des moissonneuses)

2022-10-04 : CDCFS plénière.

Proposition de la FICIF pour le projet de décret ESOD groupe II.

2022-11-22 : CDCFS formation ESOD

Présentation des documents à destination du public pour la consultation liée au classement des ESOD du groupe II.

### **3-23 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets dont certains font l'objet d'observations tendant à améliorer le dit projet mais hélas sans vérification a posteriori.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

### **3-24 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – *Formation CARRIERES***

Pas de réunion en 2022.

### **3-25 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – *Formation PUBLICITE***

La commission a voté à la majorité favorablement pour tous les RLP présentés. Seuls les publicitaires se sont abstenus ou ont votés contre.

### **3-26 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)**

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières, avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

5 réunions plénières CDPENAF se sont déroulées en 2022 et 4 consultations écrites ont permis l'analyse de 4 PLU et 30 permis de construire hors zone urbaine.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes

de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

### 3-27 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

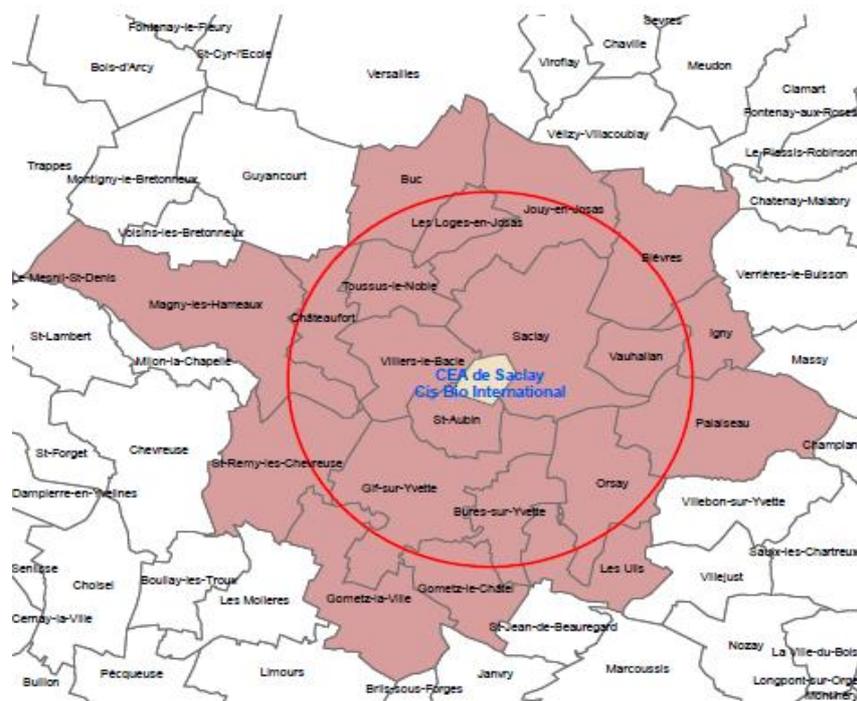
Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises)

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

### 3-28 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Voir [www.cli.essonne.fr](http://www.cli.essonne.fr)

#### Périmètre de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de Saclay



○ Périmètre CLI de 5 km défini par arrêté du Président du Conseil départemental de l'Essonne  
■ Communes membres de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

0 2,5 5 km



### Assemblée générale du 12 mai 2022

#### Ordre du jour en 4 parties :

- Partie 1 : la parole aux exploitants et à l'ASN
  - GROUPE CURIUM - SITE DE CIS-BIO (M. CAPILLON, DIRECTEUR DES OPERATIONS NUCLEAIRES)
  - CEA – (M. LALLEMAND, DIRECTEUR DELEGUE A LA SECURITE ET A LA SURETE NUCLEAIRE)
  - ASN
- Partie 2 : le point sur le PPI avec la Préfecture
- Partie 3 : les activités de la CLI
- Partie 4 : les offres de formation de l'ANCCLI
  - • Comprendre la radioactivité
  - • La sûreté nucléaire
  - • PPI et gestion de crise
  - • Le post-accident



AG\_CLI\_Mai\_2022\_-\_CR\_et\_annexes.pdf

### Assemblée générale du 14 novembre 2022



Présentation CEA \_ CLI 14 11 2022.pdf



CIS Bio Présentation CLI - 2C

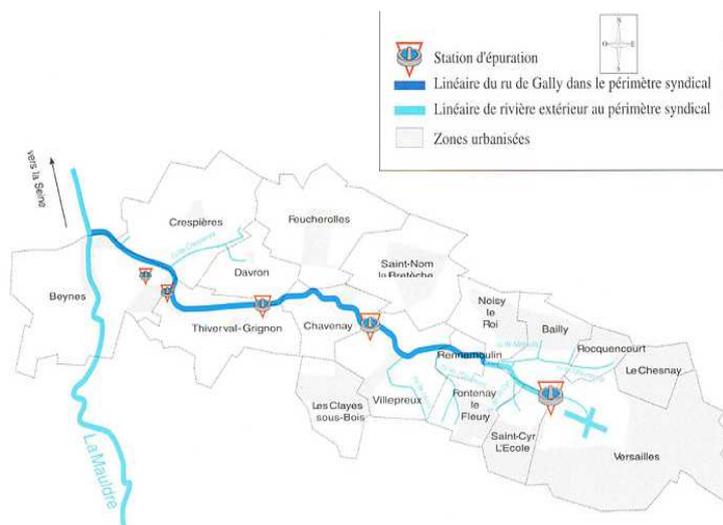


presentation\_asn.pdf



Bilan\_OpenRadiation\_CD91\_2022.pdf

## 3-29 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)



Les stations d'épuration sur le ru de Gally

Pas de réunion depuis 2019.

### **3-30 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine**

Dernière convocation en décembre 2017.

### **3-31 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt**

Réunion présidée par le sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Le site s'étend sur 70 hectares et emploie 32 personnes.

Le site est certifié ISO 9001 pour la qualité et il a obtenu la certification biodiversité.

#### **Activités 2022**

- 198 404 tonnes de déchet dangereux ont été reçues pour une capacité de 200 000 tonnes par an (produits stabilisés, amiante, terres polluées)
- 204 375 tonnes de produits non dangereux ont été reçues pour une capacité de 220 000 tonnes par an (refus de tri, béton et enrobé, encombrants, déchets d'activités économiques)
- Il y a eu un accident du travail en 2022 ainsi qu'un départ d'incendie (dont la cause n'est pas déterminée mais est sans doute liée à une batterie au lithium jetée aux ordures)

#### **Perspectives 2023**

- Construction d'une centrale solaire pour les besoins internes
- Essai de désamiantage

La réunion s'est achevée par une visite du site par son directeur pour deux pompiers et pour le représentant d'Yvelines Environnement.

### **3-32 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Limay / Gargenville / Porcheville**

Réunion présidée par le sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

#### **Total Raffinage de France**

- Le pipeline Le Havre / Gargenville est en arrêt temporaire
- Le site est en cours de transformation pour traiter moins de pétrole
- Le site continue le stockage de gasoil et de carburant pour avion, mais il n'y a plus de stockage d'essence, ce qui diminue le risque d'incendie.
- A terme, le bio-carburant pour avion sera la principale production du site
- Le site commence à produire des panneaux solaires

#### **SARP VEOLIA**

- Leader européen pour le traitement et la valorisation des déchets dangereux, notamment des sols pollués
- 3800 personnes réparties sur 110 sites
- Sur le site de Limay, 315 000 tonnes sont traitées par an dont 52% sont incinérées via trois fours
- Le site de Limay est classé SEVESO3 seuil haut
- Les lichens y sont utilisés pour évaluer l'impact des rejets dans l'atmosphère. En 2022, les seuils de rejet ont été respectés.

#### **Programme d'inspection de la DRIAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France)**

- Le programme de la DRIAT pour le bassin de Limay/Porcheville/Gargenville/Issou comporte des objectifs prioritaires (EDF, TOTAL, SARP), des objectifs à enjeux car classés SEVESO seuil bas (Air Liquide, LINDE,

SEQUENS) et des objectifs pour des sites moins sensibles (ALPHA, REVIVAL ex GDE, DIELIX, VALENE, France Plastique Recyclage)

- Concernant EDF, l'action de la DRIAT consiste à suivre la réhabilitation du site suite à la cessation de son activité. Tout doit être démantelé avant 2032.
- Au niveau national une action « post Lubrizol » a été lancée. Il s'agit d'inspecter les sites industriels qui ne sont pas classés comme étant dangereux mais qui sont au voisinage de sites dangereux (l'incendie du site de Lubrizol en 2019 ayant été provoqué par l'incendie d'un entrepôt voisin non classé SEVESO).

### 3-33 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à GUERVILLE

2022-10-20 : Réunion de la CLCS

Obj :

- Visite du site
- Cadre du nouvel arrêté préfectoral
- Etat d'avancement du site
- Sécurité
- Bilan des activités
- Suivi environnemental et travaux

### 3-34 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à SANDRANCOURT

2022-11-17 : Réunion de la CLCS

Obj :

- Résultats sécurité, Chiffres-clefs, événements de l'année 2022
- Avancement de l'activité 2022
- Suivi environnemental
- Perspectives 2023
- Présentation des découvertes archéologiques (M. GOUEDO)
- Présentation du suivi ornithologique (M. BAUDOIN)

### 3-35 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP



Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter [www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval](http://www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval)

Voir site web Yvelines Environnement

<https://www.yvelines-environnement.org/incendie-a-la-station-depuration-de-st-germain-en-laye/>

Voir le site de la Préfecture : <https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Point-de-situation-suite-a-l-incendie-au-SIAAP>

### **Exercice PPI SIAAP Seine Aval du 6 mai 2021**



CR réunion retex  
services du 03.06.20;

### **Point d'actualité au 13 mai 2022**



Doc. DRIEAT - Point  
d'actualité.pdf

### **Réunion de la CSS le 13 mai 2022**

#### **Ordre du jour**

- Bilan de l'exploitation 2021
- Plan d'action sécurité suite à l'audit 2019
- Retour sur l'exercice PPI du SIAAP du 6 mai 2021
- Préparation de l'exercice de fin juin 2022
- Bilan de l'inspection concernant le suivi des installations – contrôles IOTA



CR CSS du SIAAP  
Seine Aval - 13 mai 2

**Compte-rendu :**

### **Réunion de la CSS élargie le 17 novembre 2022**

### **Présentation à la Commission de suivi de site exceptionnelle de l'accident de fuite BIOGAZ du 10/10/2022**



SIAAP\_Presentation  
CSS 17 NOV 2022 v3

#### **Ordre du jour :**

- Présentation par le SIAAP du dégagement de biogaz à l'atmosphère, circonstance de cet accident (classé majeur) et actions correctives ;
- Présentation par l'inspection des installations classées des constats établis lors de la visite d'inspection ayant fait suite à l'évènement et suites proposées.

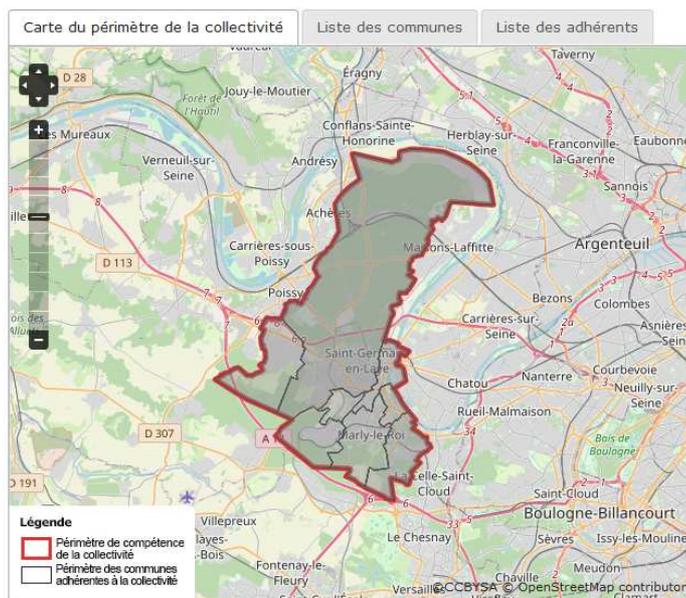


CR CSS élargie  
SIAAP Seine Aval .pc

**Compte-rendu :**

## **3-36 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIA**

La réunion de la CCSPL SIA, initialement prévue le mardi 14 juin 2022, a été annulée. En effet, le rapport annuel du délégataire 2021 était présenté au sein de la CCSPL de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine le 16 juin.



### 3-37 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité s'est réuni en 2022, hors associations non convoquées.

Validation des travaux réalisés par les des exploitants RM et TRAPIL. Un point regrettable : les décisions de protection et d'expropriations imposées par le PPRT ne se sont toujours pas effectives. Nous pouvons dès lors s'interroger sur la sécurité réclamée en urgence suite à l'explosion AZF 21 septembre 2001 puis Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

### 3-38 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex. SIDRU)

Concernant le syndicat VALOSEINE (AZALYS) : Bilan annuel 2021 satisfaisant.



<https://www.dechetterie-usine-azalys.fr/valoseine/>

### 3-39 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières-sur-Seine – Usine d'incinération « CRISTAL » Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

CRISTAL Bilan annuel 2021 satisfaisant.

### **3-40 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY**

La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 17/11/2022 à la mairie de Beynes, sous la présidence de la sous-préfète de Rambouillet, Mme Florence Ghilbert.

#### **STORENGY**

Une présentation générale de Storengy et du site de Beynes est faite par M. Thirion, chef du site de Beynes.

Pas d'accident grave mais 2 accidents corporels, 4 accidents matériels, 3 accidents corporels bénins, 13 « presqu'accidents » et 90 situations dangereuses ont été relevées.

A la question de M. Lersteau, président de l'association BIE (riverains du site Storengy), M. Thirion confirme que son signalement du 11 août dernier a bien été enregistré comme situation dangereuse et suivi d'un plan d'action. (comportement individuel dangereux)

4 divers exercices de politique de prévention ont été effectués.

M. Thirion présente la déclinaison du PPRT qui prévoit l'implantation de panneaux d'information à chaque entrée de la forêt et sur les routes de Marcq et de Saulx-le-Marchais, ainsi que le positionnement de l'abribus de la Couperie (ces points devaient être résolus en 2014 selon les propositions du PPRT de 2012 !!). Le nouveau PPI de 06/2021 les rend obligatoires !!

M. Thirion présente une proposition de panneaux que Storengy pourra prendre en charge leur réalisation et leur installation, après discussion avec la mairie, l'ONF et les services de l'état.

Reste en suspens le problème de l'abribus avec le département.

M. Lersteau demande, suite à un incident sur le site de Manosque, si les causes et les résolutions sont bien diffusées et prises en compte par l'ensemble des sites de Storengy.

M. Thirion répond par l'affirmative et que le matériel mis en cause a été changé partout.

Les mises à l'évent ont été faibles en 2022 et l'envoi de SMS d'avertissement est toujours envoyé à toute personne qui le demande.

Mme la sous-préfète propose à Storengy que BIE soit associé aux projets d'amélioration d'insertion paysagère du site et qu'elle bénéficie des retours d'informations en tout genre concernant le site de Beynes.

Dans le cadre des opérations de maintenance, une nouvelle technique, l'opération Gas Booster a été renouvelée, avec succès, en été 2022.

La base de vie installée au début des travaux devait être supprimée mais cette suppression n'est plus envisagée dans un bref délai par Storengy ! Pollution visuelle importante !

#### **GRT GAZ**

Présentation générale par M. Delaval

BIE regrette les difficultés d'avoir un interlocuteur bien identifié pour échanger des informations.

#### **DRIEAT**

Mme Muguerra a présenté ses actions d'inspection.

Contrôle au moins 1 fois par an du site Storengyclassé Seveso, seuil haut.

Instruction des dossiers Spotcare, GasBooster, mesures sonores faites par l'Apave.

Révision quinquennale de l'étude des dangers prévue en 2023

Participation à un exercice POI en 2023 et poursuite des mesures du PPRT.

pas d'inspection de GRT Gaz en 2022

Le projet Albatros qui consiste à extraire le gaz piégé dans la nappe de l'Albien (suite à une fuite pendant plusieurs années au niveau d'un puits) et à le réinjecter dans le réservoir de Beynes Supérieur est en cours depuis 2018 et devrait durer une dizaine d'années !

## **SIDPC**

Mme Combaret rappelle les points suivants :

POI, plan interne à Storengy mais informations transmises au préfet et à la mairie

PPI, revu et corrigé fin 2021 pour 3 ans.

Le PSC est en cours de refonte par les services de la mairie de Beynes et devra s'articuler avec le PPI lors de l'exercice prévu en 2023.

Mme la sous-préfète informe la CSS qu'un nouveau dispositif national va être déployé au titre des mesures de prévention et d'alerte. Dispositif « FR Alerte » sur les téléphones portables.

Les travaux de la nouvelle salle des fêtes de Beynes se terminent et l'inauguration est prévue en mars 2023.

Pour consulter le CR complet et les présentations DRIEAT et GRTgaz :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-storengy-beynes-a2702.html>

### **3-41 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline**

Le Comité Consultatif a été mis en place fin 2021 et le gestionnaire désigné est le SMAGER (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles).

La Réserve Naturelle Nationale de Saint Quentin en Yvelines étant désormais intégrée à la RNN Etangs et Rigoles d'Yvelines, par décret du 8 Avril 2021 lors de la création et du classement de la **réserve naturelle nationale des Etangs et rigoles d'Yvelines**.

Le réseau hydraulique initié au XVII<sup>ème</sup> siècle a en effet permis le développement des milieux écologiques remarquables typiques des zones humides. Cette réserve s'étend sur 310 ha.

L'inauguration a eu lieu le 14 novembre 2022 en présence notamment de Gérard LARCHER, Président du Sénat, Pierre BÉDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines et Joséphine KOLLMANNSBERGER, Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles : <https://www.yvelines-environnement.org/reserve-naturelle-etangs-du-roi-soleil/>

### **3-42 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet**

Ce comité réuni deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2<sup>ème</sup> plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés :

L'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt irrégulière ».

### **3-43 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Port-Royal**

Cette forêt de 720 ha est située en zone périurbaine et reçoit ainsi beaucoup de public, randonneurs, sportifs, chasseurs. Son exploitation sylvicole est du type "forêt régulière".

### **3-44 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly**

Il n'y a pas eu de comité pour Marly en 2022.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/>

### 3-45 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Il n'y a pas eu de comité pour Saint-Germain en 2022.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/>

### 3-46 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Tournée de terrain du comité le 15 novembre 2022.

Au programme :

- Désignation des arbres destinés à être coupés.
- Qualité et destination des bois coupés.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>

### 3-47 Comité de Pilotage Sites Natura 2000

#### ✓ [Du site Natura 2000 FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »](#)

2022-06-24 : 9ème comité de pilotage Natura 2000 à Freneuse.

Présentation de l'animation du site depuis la dernière réunion du Copil en février 2019 (bilan 2019-2020-2021)

Ainsi que des MAE en cours ou prévues.

Tous documents disponibles ici <https://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement>

#### ✓ [Du Site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »](#)

2022-09-23

Obj :

Election du président du Copil et de la structure chargée de l'animation du site

Présentation du dispositif Natura 2000 et du site

Bilan de l'animation 2021-2022

Révision du Docob

Perspectives d'animation pour 2023

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/Epte>

#### ✓ [Du Site Natura 2000 ZSC « Coteaux et boucles de la Seine »](#)

2022-09-15-Copil

Obj :

Election du président du Copil et de la structure chargée de l'animation du site

Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Coteaux et boucles de la Seine ».

Bilan de l'animation 2021-2022

Perspectives d'animation pour 2023

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/Seine>

#### ✓ [Du Site SIC « Chiroptères du Vexin français »](#)

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/Chiros>

### 3-48 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine

Pas de réunion en 2022.

### 3-49 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité s'est réuni 6 fois pendant l'année 2022 dont 2 visioconférences pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région. La SAFER recense les friches agricoles formées par des délaissés ou des abandons d'exploitation dossier VIGIFRICHES.

### **3-50 Comité Technique Départemental de Suivi des espaces classés Natura 2000**

Ce comité se réunit une fois par an et présente les travaux ainsi que le suivi des espaces NATURA 2000.

Par décret du 8 Avril 2021 : la création de la **réserve naturelle nationale des Etangs et rigoles d'Yvelines**

Le réseau hydraulique initié au XVIIème siècle a en effet permis le développement des milieux écologiques remarquables typiques des zones humides. Cette réserve s'étend sur 310 ha.

## 4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2023

### 4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2022-2021

En juin 2022 une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2022-2023 a été défini avec nos partenaires : « **nos amis les vers de terre** ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes a eu lieu début octobre 2022 :

À l' **INRAE** sur le site de Versailles du Centre de Recherche Île-de-France - Versailles-Saclay  
Bâtiment 10 – SDAR / RD 10 - Route de Saint-Cyr / 78 026 Versailles Cedex

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le **mercredi 12 octobre de 9h30 à 12h30**, en présence notamment de Florence **ALLORA**, Inspectrice de l'Education Nationale (DSDEN) 78, Circonscription de Beynes

#### ➤ Interventions scientifiques

- Martine **PLAISANCE**, Conseillère pédagogique à Versailles  
et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 :

« *Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation* »

- Marie-France **DIGNAC**, Directrice de recherches INRAE,  
à l'Institut d'Écologie et des Sciences de l'Environnement de Paris :

« *Quelques résultats scientifiques sur l'importance des vers de terre  
pour les sols et l'agriculture et sur les menaces qui pèsent sur ces organismes* »

- Bernadette **DESBORDES**, Lombricicultrice,  
Présidente Fondatrice de l'Association Bilik - Héritage Universel :

« *Qu'est-ce que le lombricompostage ?* »

- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le **jeudi 13 octobre de 14h à 17h**, et en présence notamment de Egizio **VALCESCHINI**, Président du Centre INRAE Versailles-Saclay et Stéphanie **ARLET**, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse, Responsable du service Jeunesse, Service Départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports.

#### ➤ Interventions scientifiques

- Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :

« *Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer...  
en découvrant les vers de terre* »

- Marie-France **DIGNAC**, Directrice de recherches INRAE,  
à l'Institut d'Écologie et des sciences de l'Environnement de Paris :

« *Quelques résultats scientifiques sur l'importance des vers de terre  
pour les sols et l'agriculture et sur les menaces qui pèsent sur ces organismes* »

- Bernadette **DESBORDES**, Lombricicultrice,  
Présidente Fondatrice de l'Association Bilik - Héritage Universel :

« *Qu'est-ce que le lombricompostage ?* »

Pour clôturer la formation le verre de l'Amitié a été partagé et une visite de proximité Avec Delphine **ACHOUR**,  
Chargée de Communication à l'INRAE

et Corine **ENARD**, Responsable communication pour l'Institut Jean-Pierre BOURGIN

« *Découverte du patrimoine du site de recherches d'INRAE à Versailles* »

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/> grâce à un mot de passe dès le 14 octobre, et pour tous à partir de **5 janvier 2023**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Le jeu-concours se déroulera du 5 janvier (date du lancement) au 5 avril 2023. Il est destiné aux jeunes de 3 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels ont pu eux aussi participer car les bulletins étaient mis à leur disposition dans les sites partenaires du département tels que la Bergerie nationale, l'ONF, le Parc et Zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, l'INRAE, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Serre aux Papillons, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, etc...

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/>



**YVELINES ENVIRONNEMENT**  
organise le jeu concours  
du **5 janvier** au **5 avril 2023**

**nos amis  
les vers de terre**

Réservé aux jeunes de 3 à 15 ans et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, mais aussi dans les foyers d'hébergement du département des Yvelines.

Plus d'infos sur notre site : [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org) en partenariat avec :



Tous droits d'usage et de reproduction des présentations sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

## 4-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2023

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 8 juillet et au 31 août 2023 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « *nos amis les vers de terre* ». L'inauguration est prévue le 6 juillet à la Bergerie.

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Madame le Maire, Véronique MATILLON, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale.

## 4-3 Le Prix Yvelines Environnement

L'édition 2022 du Prix Yvelines Environnement organisée en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines et la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, a été un succès. Notre association souhaite lancer l'édition 2024 et les préparatifs commenceront courant 2023 avec l'envoi des informations de participation aux entreprises du département des Yvelines.

## 4-4 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

## 5 - Résolutions et Conclusions

### 5-1 Résolutions

#### Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 30 mai 2023 y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

#### Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 30 mai 2023, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et le budget prévisionnel de l'exercice 2023,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2024.

#### Résolution n°3

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

- Au titre des associations adhérentes :
  - Michel **MORGENTHALER**, au titre de l'association De Bange-Houdon
- Au titre des adhérents directs :
  - Gérard **BAUDOIN**
  - Georges **CALLEN ne souhaite pas renouveler son mandat**
  - Olivier **FOUQUET**
  - Gérard **GROLLEAU**

Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration :

Gilles DERVAUX a été coopté lors du CA du 11 octobre 2022, il est l'ancien Président de l'APESC : Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse.

La cooptation de Gilles DERVAUX en tant qu'administrateur est définitivement ratifiée lors du vote de l'Assemblée Générale le 10 juin.

#### Résolution n°4

Informés du projet du département des Yvelines de liaison routière entre les RD7 et RD307 et l'autoroute A12 sur le territoire de la commune de Bailly, en site classé par décret du 7 juillet 2000, et dans le « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » (décret Malraux du 15 octobre 1965), qui définit un périmètre de protection à partir de la chambre du Roi et de l'axe du grand canal jusqu'à Villepreux, dit « trou de serrure », les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement rappellent leur opposition à ce projet et à tout projet d'échangeur routier dans ce site trois fois classé : au Patrimoine mondial pour le Domaine de Versailles, au périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianon par décret du 15 octobre 1965 et aux sites classés par décret du 7 juillet 2000.

#### Résolution n°5

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années pour que le site classé de la Plaine de Versailles soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols, principalement à Saint-Cyr-l'Ecole et à Villepreux, dans les jardins potagers. Ces installations illégales polluent et défigurent les paysages et le rôle de Gally, objet de coûteux travaux.

#### Résolution n°5 bis

Yvelines Environnement rappelle ses demandes depuis plusieurs décennies concernant le site de la Plaine de Versailles appelé Grand Parc des Chasses de Louis XIV, dont une partie a été classée par décret du 7 juillet 2000 :

- Aucun échangeur ou raccordement ne doit être construit entre les routes et autoroutes sur les zones rurales et agricoles, dont le Patrimoine doit être protégé ;
- Restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.

- Mise dans le périmètre du site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000 de la partie qui avait été réservée pour le raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly.

#### **Résolution n°6**

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains de la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, implantée sur une zone agricole devant faire partie du site classé de la Plaine de Versailles, et en covisibilité avec la Chapelle Royale du Château de Versailles, pour supprimer toutes nuisances olfactives et toutes pollutions sur l'environnement.

#### **Résolution n°7**

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, des territoires de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement en Parc Naturel Régional de tout le territoire défini comme Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles en 1975.

#### **Résolution n°8**

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes stockages de déblais de chantiers, en particulier à Thoiry/Villiers-le-Mahieu et Thiverval-Grignon, sous couvert de divers projets dont un Golf, qui consomment des terres agricoles, défigurent et polluent la Plaine de Versailles.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage ne consomment plus de terres agricoles, et qu'ils fassent l'objet d'une communication publique sur leur localisation, les contrôles des déchets déposés, l'état des lieux avant et après les dépôts.

#### **Résolution n°9**

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente du Domaine de Grignon à des promoteurs immobiliers, et à tout démembrement.

Lieu de Mémoire de 200 ans de vie des ingénieurs agronomes, légué par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir de biodiversité, lieu de cultures agricoles inséparable de la ferme expérimentale, lieu d'un Patrimoine matériel et immatériel de recherche d'intérêt général.

Yvelines Environnement soutient le projet de Conservatoire International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement dénommé « Grignon-campus » développé et piloté par l'association Grignon-2000 avec des ingénieurs agronomes anciens élèves de l'AGRO, et demande que tout soit mis en œuvre pour faire aboutir ce projet dans les meilleurs délais.

#### **Résolution n°10**

Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de classement de la forêt de Marly et ses extensions en forêt de protection.

#### **Résolution n°11**

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs. Yvelines Environnement demande aussi son entretien.

#### **Résolution n°12**

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité, dont le secteur attenant à Maurepas, au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, aboutisse enfin.

#### **Résolution n°13**

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

### Résolution n°14

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

### Résolution n°15

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

### Résolution n°16

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à l'implantation d'éoliennes dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

### Résolution n°17

Sur le projet OIN-Paris-Saclay, porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande que les plans de déplacements des salariés (établissements privés et publics) soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières.

Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques. De plus Yvelines Environnement demande que les dispositions assurant le contrôle et la pérennité des dispositifs de compensations soient indiquées clairement dans les lois du Grand Paris.

### Résolution n° 17 bis

Sur le projet OIN -Paris-Saclay- porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande que les dispositions de compensations pour les transferts d'espèces protégées, concernant la ZAC de Satory-ouest, indiquées dans l'Enquête Environnementale, soient portées officiellement à la connaissance des habitants des communes d'accueil de ces espèces, ce qui n'a pas été fait lors de l'enquête publique.

### Résolution n°18

Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, évoqués pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements.

### Résolution n°19

Yvelines Environnement demande que la Commission départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, qui a rédigé la Charte signée par les élus et les opérateurs, mais qui n'a pas été réunie depuis 15 ans, soit convoquée rapidement afin :

- d'obtenir un avis concernant la décision de VGP d'organiser sa propre instance de décision en la matière,
- de régler les litiges qui opposent populations, élus et opérateurs en plusieurs endroits des Yvelines.

### Résolution n°20

Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des commissions consultatives, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.

### Résolution n°21

Concernant les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations de fermes photovoltaïques sur le territoire (alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas assez accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement).

De même concernant l'implantation de fermes éoliennes au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.

### Résolution n°22

Concernant les terres excavées du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

### Résolution n°23

Yvelines Environnement demande à ses adhérents d'intervenir dès que possible localement lors des modifications du PLU afin d'éviter plus tard des conflits entre classement et PLU.

### Résolution n°24

Yvelines Environnement demande que la vitesse des trams-trains soit limitée en traversée de ville, pour améliorer la sécurité et diminuer les nuisances de bruits pour les riverains.

## **5-2 Conclusions**

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'INRAE, l'OPIE, l'ONF et en particulier la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi l'Association Bilik, l'Association Grignon 2000, la Bergerie nationale de Rambouillet, le Désert de Retz et la municipalité de Chambourcy, le Domaine de Madame Elisabeth, la Ferme pédagogique de l'Ile de loisirs de SQY, l'Ile de Loisirs Boucles de Seine, EBS Le Relais Val de Seine, les Écuries de la Panetière à Autouillet, l'Espace Rambouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré et CNews, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, le Jardin du Ruchot, le Moulin de Rambouillet, le Muséum National d'Histoire Naturelle pour l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Pôle Sciences de Montigny-le-Bretonneux, le Potager du Roi, la Réserve naturelle des Etangs et Rigoles d'Yveline, les Ruchers de Louveciennes, la Serre aux Papillons et le SIDOMPE, Toutes les Nouvelles et TV78... mais également nos nouveaux partenaires du Cycle d'Education à l'Environnement, lauréats du Prix Yvelines Environnement 2022 : KABIOCA, Nouvelle Attitude, SEPUR, THALES, WILO,

Sans oublier Gibert, l'Ecole des Loisirs, l'INRAE et la SHARY pour les livres qu'ils offrent gracieusement aux lauréats de notre Cycle d'Education à l'Environnement et bien entendu la menuiserie SEQUOIA à Epône qui réalise les superbes trophées.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2022.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

Laurence DUPRESSOIR

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

## **6 - Activités 2022 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement**

---

### **6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement**

**p.51**

<b>6-1</b>	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.52
<b>6-2</b>	Association Avec Richard Mique	p.52
<b>6-3</b>	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.52
<b>6-4</b>	Association De Bange-Houdon	p.53
<b>6-5</b>	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.54
<b>6-6</b>	Association La Ferme des Moulineaux	p.58
<b>6-7</b>	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.59
<b>6-8</b>	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.64
<b>6-9</b>	Comité 21	p.64
<b>6-10</b>	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.65
<b>6-11</b>	Maisons Paysannes des Yvelines	p.65
<b>6-12</b>	Maurepas d'Hier et Aujourd'hui	p.67
<b>6-13</b>	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.69
<b>6-14</b>	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.73
<b>6-15</b>	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.75
<b>6-16</b>	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.76
<b>6-17</b>	Société d'Initiatives et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.77

*Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.*

## 6-1 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

- 15 sorties organisées ayant réuni 205 adhérents. Participation financière pour certaines sorties faisant intervenir un intervenant extérieur.
- 168 adhérents en 2022 vs. 165 en 2021
- Participation aux forums des associations de Saint-Germain, Marly-le-Roi, l'Etang-la-Ville, Louveciennes, Fourqueux, Saint-Nom-la-Bretèche
- Participation à l'opération « Forêt propre » du 8 octobre 2022
- Cinq réunions du Conseil d'Administration des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly
- Une AG ordinaire
- Deux réunions du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts ainsi qu'une AG
- Participation au colloque annuel de la FNSAF en mars 2022
- La poursuite du partenariat avec l'Office du tourisme de Saint-Germain Boucles de Seine (5 sorties organisées pour 51 personnes)
- Conférence de Laura Verdier en mars sur les sols pollués en France qui fut un franc succès
- 3 lettres à nos adhérents
- Mise en production du nouveau site Internet en septembre
- Suivi du dossier dit « de la plaine de la Garenne » : quel devenir pour les 148 hectares acquis par la ville de Saint-Germain au nord de la forêt ?
- Suivi du dossier de classement en forêt de protection de la forêt de Marly. Courrier au préfet en association avec les Amis de l'Etang-la-Ville et l'association Sauvegardons les coteaux de Mareil, suivi d'un courrier de relance envoyé au sous-préfet.

## 6-2 Association Avec Richard Mique

\*Poursuite de campagnes vers les élus pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Versailles Rive Droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.

\*Poursuite des investigations concernant le foret de cheminées (environ 80) apparue sur le toit d'un laboratoire de l'Université UVSQ (campus de Versailles). Après échanges avec l'Autorité de sureté Nucléaire, des manipulations spéciales ont bien été identifiées dans les laboratoires. Préfecture, Mairie sont impliqués dans nos alertes et recherches. L'université étant restée muette, nous avons saisi la CADA qui a sommé fin juin 2022 l'Université de nous répondre. Sans réponse après les délais une action a été ouverte devant le Tribunal Administratif de Versailles en vue d'obtenir les rapports d'inspections périodiques sur les installations. **Le dossier est en instruction** par le Tribunal. On doit noter que d'autres sites sensibles sur Versailles (Armées, Santé) sont eux aussi soumis à inspections relevant des risques nucléaires et que pour ceux-ci nous disposons des rapports détaillés des inspections.

\*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 54, 55.

\*Suivi de la mise en place de la refonte des circuits de Bus sur la commune et communication aux autorités.

\*Questionnement vers les autorités sur le développement des circulations douces en mariant service et sécurité (vélos cargos, vélos électriques).

\*Suivi avec les services municipaux des entretiens des espaces arborés publics du quartier.

## 6-3 Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)

Au cours de cette année, APACH a organisé une réunion publique d'information sur le thème de la méthanisation le 22 mars à Buc et coorganisé une réunion publique d'information sur la branche ouest de la ligne 18 du métro Grand Paris avec VEI-AVB-ASEM-AFVFR et Vivre Versailles Chantiers le 26 novembre à Versailles.

L'Association a participé aux instances dont elle est membre :

- \*Commission consultative de l'environnement de Villacoublay & Comité de suivi de la charte de l'environnement de Villacoublay
- \*Commission consultative de l'environnement de Toussus-le-Noble & Comité de suivi de l'aérodrome de Toussus-le-Noble
- \*Commission Locale d'Information (CLI) du CEA de Saclay
- \*Comité de forêt des Yvelines

APACH est intervenu lors des enquêtes ou consultations publiques suivantes :

- Participation à l'enquête d'Air Liquide pour l'exploitation de la station de distribution d'hydrogène située rue de La Croix Blanche sur la commune des Loges-en-Josas en janvier 2022
- Contribution à l'enquête publique sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de VGP en mars 2022
- Contribution à la consultation sur l'élaboration du cahier des charges pour l'appel à manifestation d'intérêt sur le Fort de Buc en avril 2022
- Contribution à l'enquête publique sur la création de la ZAC de Satory ouest en juin 2022
- Contribution à la consultation sur l'étude de circulation autour du LFA
- Contribution à l'enquête publique sur l'Autorisation Environnementale Unique pour la ZAC de Satory ouest
- Participation à consultation de l'Institut Paris Région en décembre 2022 sur révision SDRIF 2030-2040
- Participation à l'enquête publique sur l'extension du cimetière à Buc

APACH a participé régulièrement aux séances d'information de l'Etablissement Public Paris Saclay (EPAPS) en direction des associations.

Au niveau de Buc, APACH a participé à la réflexion préalable au lancement et suivi de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le Fort en vue de l'établissement du Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement cahier des charges de l'opération et s'est exprimée sur divers projets d'aménagement ou permis de construire accordés par la commune ou par des communes voisines ayant un impact sur Buc.

Un recours gracieux a été déposé contre un permis de construire pour un bâtiment d'activité jugé incompatible avec son lieu d'implantation.

Un suivi attentif a été porté à l'OAP2 du centre du village. Ce projet étant très impactant, non seulement pour le caractère villageois du cœur de la commune mais également pour les habitants en place dont le départ est impatiemment attendu par la commune pour la réalisation de son projet.

Des questions, sans réponses à ce jour, ont été posées à l'équipe municipale à la suite de l'annulation d'une réunion publique d'information sur le sujet.

D'autres sujets locaux ont fait l'objet de notre attention permanente. C'est le cas du devenir de la maison Blériot et de son domaine, de celui du domaine de la zone artisanale de La Geneste et du projet de la commune de préempter l'ENS du domaine de La Geneste. L'éclairage inapproprié de jour du gymnase Simone Veil (remis en ordre depuis notre intervention) ou l'éclairage de nuit des abords du Lycée Franco-Allemand ont également fait l'objet de notre attention.

Une information régulière aux adhérents et sympathisants a été réalisée par mail ou par diffusions sur le site [www.apachbuc.org](http://www.apachbuc.org)

#### **6-4 Association DE BANGE-HOUDON**

Fondée en 2002 à la frontière entre Versailles et le Chesnay, l'association présente la particularité de concerner, depuis des années, la totalité des deux communes. Tout habitant de Versailles et du Chesnay-Rocquencourt est donc invité à en

devenir membre. A la clôture du dernier exercice, elle comptait 174 membres à jour de leur cotisation. Son objet est la qualité du « cadre de vie » au sens large, dans toutes ses dimensions et dans le périmètre des deux communes, étendu à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et à la région Île de France : sûreté / sécurité / propreté / protection des sites / enquêtes publiques / transports / environnement / politique énergétique / délégations de service public / grands projets / forces de maintien de l'ordre / évolution et respect des règles / bon usage de l'argent public / politiques locales à moyen et long terme.

La défense de la langue française et le bon usage de celle-ci sont un marqueur constant de l'association. Les problèmes quotidiens sont traités avec attention : voirie, circulation, collecte des déchets, stationnement, nuisances, etc.

Non subventionnée, indépendante politiquement, l'association entretient des liens constructifs avec les autorités territoriales et de police, dans un esprit constructif et avec loyauté.

Elle s'est posée, dès 2014, en promoteur du dispositif Voisins Vigilants. Elle est membre élu de trois conseils de quartier (Clagny-Glatigny, Saint-Louis, Notre-Dame) parmi les huit que compte Versailles. Elle est membre de différents groupes de travail institutionnels locaux et du Groupe de Partenariat Opérationnel de la police nationale. Elle agit en réseau au sein de deux associations plus larges : SAVE, association d'associations bénéficiant de l'agrément préfectoral, et Yvelines Environnement, association reconnue d'utilité publique.

Son président fondateur, Michel Morgenthaler, est également vice-président de SAVE et administrateur d'Yvelines Environnement. Né en 1945, ingénieur, ancien cadre dirigeant dans une branche internationale d'un grand groupe mondial de travaux publics, il est actuellement rédacteur en chef de la revue « Travaux » de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

La communication se fait par le site <https://debangehoudon.blogspot.com/>

On peut notamment y télécharger (article du 14 janvier 2023) le PV de la dernière assemblée générale, d'une lecture facile, qui décrit l'éventail des activités et des centres d'intérêt du moment.

La cotisation est de 5 euros par personne et par an.

Résumé sommaire de l'activité en 2022 par énumération sèche de thèmes développés dans :

L'ordre est chronologique remontant. Il n'est pas tenu compte du nombre d'occurrences sur chaque thème, ni du temps qu'on lui a consacré, en un mot : de son poids.

Plusieurs thèmes sont récurrents depuis des années : lexicographie, étymologie, bon usage / visites organisées à la police nationale / sécurité éclairage vélos / uniforme à l'école / géothermie au Chesnay-Rocquencourt / rappels historiques à l'occasion du 11 novembre : Hyacinthe Richaud et le massacre des prisonniers d'Orléans / déjections canines / enquête publique Satory Ouest / délégations de service public à Versailles / incendies sur véhicules électriques / arrêt piscine Montbauron / stationnement des motos / nucléaire / influence des poids lourds sur la durée de vie des chaussées / élections présidentielle et législative / tram T13 / skate park et nouvel office de tourisme de Versailles / bruit des trains à Versailles Rive Droite / boîtes à vélos / nouvelle directrice ENPS Potager du Roi / Covid.

## 6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

### 1. Pollution du Rhodon

Depuis le dépôt du rapport de l'Experte judiciaire en janvier 2021 confirmant les causes du dysfonctionnement de la station d'épuration du Mesnil-St-Denis - La Verrière, et de ses 4 préconisations pour y remédier, la situation ne s'est pas fondamentalement améliorée, voir nos photos 2022 de l'état de la rivière. Rien n'a été fait au niveau de la station par le SIAHVY.



#### 1.1. Notre recours indemnitaire déposé en octobre 2021 au TA.

Pour obtenir le remboursement de nos frais d'Avocat, d'Expert judiciaire depuis 2017 pour 14.466,49 € TTC

Un an après notre recours,

- le SIAHVY dépose son mémoire de défense,
- le jour de la clôture, mémoires déposés par la SAUR, la Commune du Mesnil, la société VEOLIA et la Communauté d'agglomération de SQY.

Notre avocat dépose entre septembre 2022, un mémoire en réponse au SIAHVY, et en octobre, un 2ème mémoire en réponse aux mémoires des 4 autres

- **et La veille de la clôture, le SIAHVY dépose un nouveau mémoire**, notre Avocat dépose un 3<sup>ème</sup> mémoire.

Ce mémoire de défense du SIAHVY n'apporte rien de véritablement nouveau si ce n'est que **nous apprenons que le 20 octobre 2022 devrait être attribué par le SIAHVY le contrat à VEOLIA portant sur la conception, la construction (Marché de travaux de 12 000 000 € HT) et l'exploitation de la nouvelle STEP, contrat d'une durée de 120 mois, et non sur un contrat de travaux de rénovation, recommandation suivant l'audit 2016 du BET EGIS** à la demande de la CASQY, confirme de nombreux dysfonctionnements des équipements avec des durées de vie très largement dépassés !!!

**C'est aussi une préconisation de l'Experte judiciaire dans son rapport de janvier 2021.**

**Le permis de construire de la nouvelle station d'épuration est en cours d'instruction** avec la phase MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) pour donner un avis sur l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

**Info du 21/03** de C Giobellina, Présidente de l'Union, suite à sa présence à la réunion du 20/03 SAGE Orge Yvette : **Proposition du Parc au SIAHVY rejeter les eaux épurées dans le milieu** (bassins épurateurs) et non plus dans le Rhodon.

### **1.2. Notre lettre du 14 février 2022 à la nouvelle présidente du Parc A. Cabrit d'engager des actions réparatrices du Rhodon dans le cadre de la compétence GEMA du Parc Régional.**

Lettre restée sans réponse, malgré notre demande de RV en juin auprès de son secrétariat.

Au dessus d'A. Cabrit, c'est V Péresse, qui elle aussi ne nous répondra pas ...

## **2. Milon-la-Chapelle / Magny-les-Hameaux, chemin Jean-Racine traversée non sécurisée de la RD 91**

Enfin réglée par la DDT par un déboisement des 2 cotés du chemin, ce qui permet de voir l'arrivée des véhicules, après nos 1<sup>ères</sup> interventions auprès de la mairie de Magny en 2021, non concernée, en 2022 auprès de l'agence des espaces verts, puis de l'ONF, non concernées.

## **3. Milon-la-Chapelle**

**La vallée rayonne grâce à la protection des espaces de son site** et non avec des **espaces boisés classés défigurés par des coupes sans DP et des constructions sans PC.**

Regrettable **l'indifférence de nos élus** qui devraient les protéger en appliquant les règles du PLU « dispositions de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue par l'article du code forestier. »

### **3.1. Propriété M. Gamess : déboisement dans espace boisé classé (zone EBC forêt de plus de 100ha) et des constructions sans les autorisations réglementaires, pas de DP et de PC.**

**Infractions non relevées par la mairie malgré nos relances de dresser un procès-verbal de l'illégalité** et d'en transmettre une copie au procureur de la République.

**L'Inspectrice des Sites a pu constater l'état de la parcelle en 2021 à l'occasion d'une réunion de travail à la Mairie, elle attend depuis que le Maire se saisisse de l'affaire pour agir.**

Pourquoi La loi ne s'applique pas pour tous à Milon, depuis des années ?



### **3.2. Propriété M. Proville : déboisement dans espace boisé classé (zone EBC forêt de plus de 100ha) et extension maison d'habitation en 2021 et 2022 sans les autorisations réglementaires, pas de DP et un PC de 2010 périmé (validité d'un PC 3 ans).**

**Courriel adressé au maire Milon le 13 mars 2022, lui demandant d'intervenir pour protéger et conserver ses caractéristiques naturelles et paysagères.**

**Encore un espace boisé menacé par l'indifférence des élus qui devraient le protéger en appliquant la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages.**

(La loi ne s'applique toujours pas à Milon)

### 3.3. Clôture terrain de l'ITEP, hameau de la Lorioterie,

- Arrêt par la mairie de Milon, à la demande des riverains et de l'aavre en décembre 2021, du chantier de la nouvelle clôture avec poteaux béton en cours de pose sans DP, puis mise en place d'une clôture métallique provisoire de chantier en 2022, toujours sans autorisation, dans le site classé du Parc Naturel, le long du chemin Jean Racine.

Publication de notre note d'information du 27/11/2022 de cette clôture provisoire dénaturant le site.

#### Rappel concernant ce terrain le long du Rhodon:

- Terrain fortement remblayé dans les années 70 et en 2019, ancienne zone humide de crues du Rhodon, parcelle en site classé, non constructible et au plan du Parc dans la continuité du site de biodiversité remarquable de la Gravelle.

- Chaufferie gaz et sanitaires réalisés sans permis de construire, abandonnées depuis des années, dans la bande de protection de 25 m le long du Rhodon.

**(Rappel responsabilité de nos élus dans la sauvegarde du site classé et de ses zones humides, Ils ont le devoir de les protéger. Pourquoi satisfaire des intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général! La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages ne s'applique pas à Milon, par clientélisme, par indifférence ou par négligence ?)**

### 4. St-Lambert-des-Bois, dossier zonage assainissement et station d'épuration

#### 4.1. Redéfinition du zonage assainissement demandée par l'aavre en octobre 2021 dans le cadre de la révision du PLU.

En raison de l'annulation par le TA en 2021 de la délibération d'octobre 2017 du zonage assainissement collectif: **réponse de la mairie « dissocier le PLU du zonage »**

#### 4.2. Concernant l'assainissement collectif du clos de Launay.

- Projet d'assainissement semi-collectif géré par la commune avec le SIAHVY des 8 habitations du Clos de 1992, plus les 5 habitations qui se sont raccordées sur leur réseau EU (avec l'accord de la mairie gestionnaire de l'installation existante jusqu'en 2017).

- Le 23 janvier 2023 visite de l'installation avec ouverture des tampons des 3 cuves :

Constat une seule cuve de stockage de 2,4m3 sur les 3 pour les 13 habitations:

**une non-conformité de l'installation du promoteur réceptionnée par la mairie en 1992,** pour mémoire :

a) **reprise en gestion en 2017 par le SIAHVY et facturée** sur les factures d'eau !!!

b) La norme pour les habitations du clos de Launay serait une fosse d'assainissement individuel de 5m3 à 7m3 , en fonction du nombre de chambres dans la maison, hors fosse de filtration.

c) Fosse située à moins de 5 m du Rhodon.

### 5. St-Lambert, arrêté du 27 septembre 2021 par délibération de modification 1 du PLU, et non sa révision.

**Dans le PLU 2018 de l'ancienne mandature il y avait la volonté de promouvoir une urbanisation de façon démesurée du village sur 10 ha, en déclassant des zone N protégées du POS 2007, en zone U, sans réglementation de construction, en implantation, en surface et en hauteur.**

**PLU dicté par la politique de la région pour une densification des constructions, qui conduit à une densification du trafic,** qui est de plus en plus problématique et qui ne correspond pas aux attentes des habitants.

**PLU en contradiction des règles de protection juridique pérenne du site classé de la vallée du Rhodon, du site classé MH, et dans le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse !!!**

**Nous avons alerté en 2020 lors de sa prise fonction, le maire O. Bedouelle, sur ce PLU illégal.**

**Remis à M. le Maire le 27 octobre 2021 notre motion demandant à l'unanimité du CA que le conseil municipal modifie son PLU pour le mettre en conformité avec la loi et que selon la réglementation en vigueur, toute modification du PADD ne peut se faire que dans le cadre d'une révision du PLU et non dans celui d'une simple modification, en raison de l'annulation de l'assainissement collectif prévu dans le PADD.**

**Publication le 30 octobre 2021 de notre d'information n° 20 « PLU un document majeur pour l'avenir du village »**

**Notre demande en 2021 de participer à la commission du PLU a été refusée par M. le Maire.**

## **Communiqué au Commissaire enquêteur nos 3 notes d'observations**

- Le 16 janvier
- Le 19 janvier
- Le 4 février avec la remise de nos notes d'informations n° 20 octobre 2021 et n° 28 de janvier 2023

## **Rencontre du Commissaire enquêteur le 26 janvier 2023**

**Confirmation des observations de l'aavre par l'Union des Amis du Parc, de reclasser en zone N les zones UX et UE conformes au POS 2007**

## **6. St-Lambert-des-Bois les chantiers**

### **6.1. Malfaçons des travaux 2015 de la toiture des 2 ailes du manoir avec architecte**

**Fuites des gouttières non remplacées et prévues au marché de travaux, et nombreuses fissures des nouveaux arêtières de couverture avec chutes dans la cour de l'école.**

Réunion d'expertise avec l'expert de l'assureur dommages ouvrage le 23/12/2020, et notre demande d'un audit de la bonne exécution de la procédure d'appel d'offres par l'architecte avec la remise de son rapport d'analyse comparative avec les offres susceptibles d'être retenues, ses éventuelles mises au point avant la passation des marchés de travaux. Demande restée sans suite.

**Marché de travaux d'une couverture de 130 m<sup>2</sup>, facturée 92 282,00 € TTC, réceptionnés sans réserve le 4/09/2015 par l'Architecte J. Liochon avec le maire,** alors que les gouttières et leurs descentes non pas été réalisées, ainsi que les corniches.

**Pas d'action juridique de la mairie contre l'entreprise et l'architecte gestionnaire de cette malversation de plus de 30 k€,** juste un courrier de mise en demeure du 8 avril 2021 adressé à l'Architecte, sans suite.

La commune a pris en charge le remplacement des gouttières, par des gouttières en zinc.

La mairie négocierait depuis 2021 avec son assureur dommages ouvrage pour être indemnisée.

### **6.2. Réhabilitation de l'école dans le périmètre de protection du site classé MH.**

**Etonnant la considération patrimoniale de l'ABF pour le site classé de la commune avec avis favorable,** de la toiture terrasse de l'extension, de la baie vitrée panoramique, et d'un habillage en lattes de bois de l'extension de la façade en parpaings, le tout en covisibilité avec le manoir du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Et l'indifférence de l'architecte du projet à l'authenticité des matériaux du bâti ancien de l'école,** non conservés, les pavés remplacés par du béton, les poutres remplacées par une dalle en béton avec faux-plafond acoustique, et les tomettes recouvertes d'un sol en PVC, et indifférence à la dépense publique (+ 1m€).

## **7. St-Lambert-des-Bois irrégularités de gestion financière des mandats précédents**

### **7.1. Lettre le 15 juillet 2022 à la Présidente de la région et au Président du département.**

Absence d'autorité des administrations dans l'encadrement et le contrôle de la dépense des subventions accordées à la commune : **usage abusif de fonds publics** (pas toujours fondé), **faute de gestion particulièrement grave** (absence d'appel d'offres) **et malversations** (plus de 30 k€ toiture des 2 ailes du manoir).

### **7.2. Lettre le 14 octobre 2022 à la Cour des comptes**

Lettre de réponse du 18 novembre : Les juridictions financières étant indépendantes dans la programmation de leurs travaux

## **8. St-Lambert-des-Bois, station d'épuration de La Brosse arrêtée en 2014.**

Pas de relance de la mairie au SIAHVVY pour la démanteler, comme prévue en 2014.

Signalé à la mairie en 2021 notre constat de pollution avec des eaux usées dans le ru de la misère, provenant d'une canalisation à proximité de la station d'épuration arrêtée.

## **9. Nos notes d'informations**

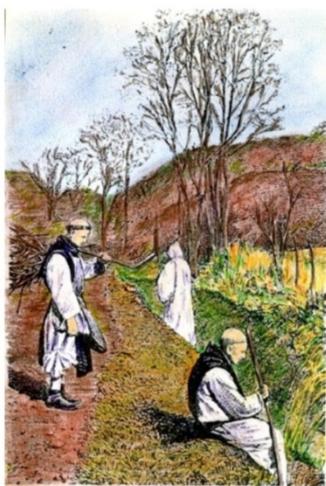
- Diffusion de 6 notes d'informations en 2022
- Diffusion de la note réflexion, prairie de la gravelle, de mars 2022

Participation active au sein de l'APEBN à Bailly et l'APEPV ; notre association, par la voix de son président étant membre du CA.

# LES MOULINEAUX

**Au IX<sup>ème</sup> siècle**, on trouve trace des Moulineaux sur le plan de l'abbaye des moines de Saint Germain des prés, abbaye fondée en 543. Le lieu nommé Molinellis - moulins à eaux - est signalé dans le polyptique d'Irminon en 829 (sous Charlemagne) : « Deux demi-manses ingénuiles occupés par deux colons et une femme colon ou deux femmes et quatre enfants. »

**A partir du XI<sup>ème</sup> siècle**, « le Val de Galie », s'organise sous l'impulsion des Abbayes.



**Au XIII<sup>ème</sup> siècle**, la ferme des Moulineaux et les terres environnantes dépendent du puissant seigneur de Bailly et de Noisy, Villeneuve.

**A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle** En 1539, par ordonnance, la rédaction des états civils et des noms ne s'écrit plus en latin mais en français. C'est dès lors que Molinellis devient Moulineaux. Les familles de seigneurs se succèdent par le jeu des alliances et des dots néanmoins la royauté se renforce et les alliances se font toutes avec l'approbation du roi.



Moulineau, Pontalis et Faisanderie en 1740 d'après la carte de l'Abbé de la Grive

Le fief est composé d'un ensemble de moulins et d'une ferme sur une surface de 10 hectares. Une extension des bâtiments de la ferme daterait de cette époque.

**En 1692** Les Moulineaux enclavé dans le grand parc de Versailles devient domaine royal, Louis XIV fait aménager la faisanderie. A proximité, se trouvait une maison nommée « l'hôtel des Moulins », où il installait ses courtisans.

**La révolution de 1789** met fin à cette tradition de Fermes Royales. Les Moulineaux deviennent propriété privée.

Le moulin de Pontali aurait été détruit pendant la révolution.

En 1797 la ferme est rachetée par Viallet, puis Ducroix et Caruette. Monsieur Plucha Bonaventure, maire adjoint de Bailly (1831-1837), était le fermier aux Moulineaux.

La ferme connaît une succession de propriétaires jusque dans les années 1970, période où elle a été vendue en multipropriété, ce qui a permis de sauver partiellement le patrimoine bâti.



Depuis 2009, L'association La Ferme des Moulineaux regroupe des propriétaires dans un objectif de protection de l'environnement et de valorisation du site. Elle est membre de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly-Noisy (APEBN) et de l'Association Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.



LA FERME DES MOULINEAUX  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

- Rappels historiques des lieux, dans le site classé de la Plaine de Versailles,
- Les travaux d'ENEDIS pour l'enfouissement des lignes entre Bailly et Fontenay-le-Fleury ont commencé. La mairie a lancé des travaux d'aménagement en octobre sans autorisation administrative, en particulier pas d'avis de la CDNPS (commission des sites),

L'ABF a été informé, ainsi que l'inspectrice des sites qui a ordonné au maire de cesser les travaux.

## 6-7 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

- **Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes**, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :
  - o Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
  - o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.
  - o Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA)
  - o Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) Hydreaulys et Aquavesc.
  
- **Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :**
  - o **Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :**  
Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.  
Demandes aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.
  - o **Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de Suivi de la Charte (CSC) l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École**
  - o **Comité de gestion de la forêt de Marly.**

### Principales observations et actions de l'APEPV

- **Site classé par décret du 7 juillet 2000 :**
  - o Vigilance concernant les projets quant à leur conformité aux règles du classement (nuisance de la plateforme de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, installation de ferme d'élevage ovins à Villepreux, permis de construire, ...),
  - o Surveillance des installations de traitement des eaux usées, de Carré de Réunion et de Villepreux/Chavenay, et de la qualité de l'eau du ru de Gally,
  - o Surveillance des projets d'aménagements, en particulier dans le quartier des Fermes des Moulineaux et de Pontaly pour éviter toute pollution du ru de Gally, et pour sauvegarder les zones humides.
  - o Avis sur les demandes de permis de construire au niveau de la CDNPS à travers Yvelines Environnement
  - o Rappel systématique de l'application du document « gestion du site classé » qui s'applique depuis le décret du 7 juillet 2000 à tous les projets dans le site classé,
  - o Surveillance de la propreté des chemins ruraux,
  
- **Aménagement du ru de Gally, traitement des eaux usées**
  - o Afin de diminuer les crues du ru de Gally, la communauté d'agglomérations Versailles Grand Parc et les syndicats ont mis en œuvre la renaturation du ru de Gally,  
Le débordement du ru de Gally sur des terres agricoles entre Rennemoulin et Villepreux, qui évite les inondations dans les villages en aval, a conduit à revoir l'étude du « reméandrage ».
  - o Le ru de Gally transporte les eaux usées traitées par la station de Carré de Réunion, puis la station de Villepreux, gérées par le syndicat Hydreaulys qui représente 30 communes et 470000 habitants. Nous effectuons la surveillance de la qualité de l'eau du ru.
  
- **Secteur de Thiverval-Grignon :**
  - o **Stockage de déchets inertes :**  
Dépôt de 3000000 m3 de déblais de chantiers, sur 25 hectares de terres agricoles.  
Une première tranche est terminée et un golf s'est installé.  
Une autorisation de dépôt de 400000 m3 supplémentaire a été donnée.  
Où s'arrêtera-t-on ?  
Des arbres ne pourront pas être plantés compte-tenu de la hauteur des collines créées en bout de pistes de l'aéroclub de Beynes.

○ **Domaine de Grignon :**

L'association Grignon 2000 reste mobilisée pour obtenir la réalisation du projet Grignon2026 (année du bicentenaire de l'école AgroParisTech) devenu Grignon Campus d'un Centre International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, rebaptisé « Centre International des Transitions »  
Voir sites web d'Yvelines Environnement et Grignon2000

Le projet a le soutien de la communauté de communes et de nombreuses personnes, étudiants, individuels, personnalités et entreprises.

L'APEPV soutient le projet de Grignon 2000 et la « sanctuarisation » de ce site géologique, historique, mémoriel, naturel et culturel remarquable.

Depuis mai 2021, P Menon est membre du Conseil d'administration de l'association Grignon 2000

L'école d'ingénieurs AgroParitech a quitté le Domaine de Grignon pour s'installer définitivement sur le Campus de Saclay.

AgroParisTech est responsable du Domaine.

Dans l'attente d'une prise de décision, l'Etat a installé un centre de la Fondation Emmaüs dans le Domaine.

- **Fuite de pétrole à Autouillet, du Pipe-Line d'Ile-de-France (PLIF) :**

Après l'accident qui a nécessité de nombreux travaux de nettoyage des rivières et de la terre polluées par le pétrole, l'Etat a obligé Total à des vérifications sur la totalité de la conduite.

Devant le coût des travaux, voir du remplacement, et les risques d'exploitation subsistant sur cette conduite ancienne, La décision de supprimer cette partie du "PLIF a été prise.

Voir article complet sur le site web d'Yvelines Environnement.

- **Gens du voyage :**

Des espérances du coté Saint-Cyr-l'Ecole avec la révision du PLU qui prévoit un nouvel emplacement pour les gens du voyage implantés le long de l'allée royale.

Cependant rien de nouveau à Villepreux où sont apparues des constructions en dur, dans le site classé.

- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile :**

Rien de nouveau de la part de la préfecture depuis la signature de la Charte entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile, dont Yvelines Environnement a participé à la rédaction, depuis plus de dix ans.

Les projets restent la plupart du temps « confidentiels » entre les élus et les opérateurs, et les citoyens doivent « lutter » pour obtenir les informations et arrêter ou modifier les projets avec peu ou prou de succès.

Il faut être très attentif au contenu des Plans locaux d'urbanisme (PLU)

- **Nuisance des aéronefs**

▪ **Aérodrome de Saint-Cyr-l'École**

**Pas de CCE en 2022**

**Rappel :** Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :

Voir « <http://rumeur.bruitparif.fr/>

▪ **Aérodrome de Chavenay**

**CCE le 06 septembre 2022 à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye**

**Ordre du jour**

- Bilan de l'activité par Aéroport de Paris
- Bilan des contrôles par la Gendarmerie des transports aériens
- Bilan des plaintes enregistrées par la DGAC
- Questions diverses

**Rappels :** Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :

[www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf](http://www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf)

## - **Urbanisme et aménagements**

La forte poussée de l'urbanisme au niveau des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de la Plaine de Versailles se poursuit sous la pression de l'Etat avec les lois SRU qui ne protègent pas les sites naturels et les terres agricoles dans les milieux ruraux, alors que la Zone Naturelle d'Equilibre devait être protégée dès 1975.

Les projets immobiliers se sont développés depuis plus de 40 ans, en réduisant la surface des terres agricoles nécessaires à une culture de proximité et en détruisant la biodiversité nécessaire à la vie de la faune et de la flore qui assurent la pérennité de l'humanité.

- Extension de Saint-Nom-la Bretèche vers la Plaine,
- Construction de centaines de logements entre Villepreux et Plaisir/Les-Clayes,
- Constructions autour du village de Crespières qui dénaturent les paysages, Constructions à Thiverval-Grignon autour du Domaine historique et agricole de Grignon, projet de 56 logements, route de Saint-Germain-de-la-Grange, près du Liberty Club,
- Projet de 70 logements « Les Arches » à Chavenay.
- Projet de rénovations de logements à la Pointe de l'Ange à Villepreux.
- Développement important des « villages » soumis aux loi SRU qui exigent 25% de logements sociaux, qui perdent leur « ruralité » et leur qualité de vie, comme Bailly et Noisy-le-Roi.
- Augmentation des infrastructures de transports qui permettent encore plus de projets immobiliers dans la Plaine de Versailles.
- Déviation de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche, avec élargissement sur la forêt de Marly.
- Mise en service du Tram 13 express qui crée un « appel » pour de nouvelles constructions.

Les associations sont, autant que possible, présentes au moment des rédactions et des révisions des PLU pour combattre cette extension immobilière qui détruit la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles dont la vocation a toujours été de devenir un Parc Naturel Régional.

Une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et à protéger, qui doivent être répertoriés dans chaque commune.

Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que des mares, sources de biodiversité.

## **Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV**

### - **Les infrastructures routières et ferroviaires :**

- Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,
- Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre ? ..... dans les cartons du Conseil départemental depuis des décennies !
- Aménagement (élargissement) de la D307, au-delà de la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche qui pourrait transformer la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly (?)
- Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles : D98, D30, ..
- Raccordement des CD7 et RD307 à l'A12 à Bailly : non acceptable en site classé !
- Les aménagements de la voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart), sans aucune protection des riverains contre les bruits

### - **Les implantations des gens du voyage** en zone rurale, en sites classés, ou ailleurs – par acquisition de terrains non constructibles – à Saint-Cyr-l'École, Villepreux, ... Les aires d'accueil demandées par la loi ne sont pas suffisamment développées par les communes ! ..... ou pas utilisées !

### - **Le développement de l'urbanisme** dans les communes rurales, qui consomme les terres agricoles, par la révision périodique des PLU, et les contraintes des lois SRU, en particulier pour la construction d'un nombre de logements sociaux en constante augmentation, y compris dans des sites protégés !

### - **Le report dans la Plaine de Versailles d'installations nuisantes** : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, .....

### - **Les nuisances de bruits des aéronefs**, dans l'environnement des aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.

- **Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile** sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- **La protection des milieux naturels et des sites**, en particulier les paysages, les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et des rus et la qualité de l'air.
- **L'augmentation des autorisations de dépôts de déblais de chantier sur des terrains agricoles.**
- **Les épandages de boues des stations d'épuration.**
- **Les dépôts sauvages** en forêts et sur les chemins ruraux.
- **Les tags**, sur les ouvrages publics, les murs des maisons, ....

### Informations sur les activités des associations

#### - **Bailly / Noisy-le-Roi : APEBN**

- o Aménagement du secteur de la halte du tram13 express avec une résidence sénior, des logements sociaux et des commerces. Des problèmes de sécurité avec l'accès à la rue du Plan de l'Aître à proximité immédiate du passage à niveau. Permis de construire accordé; recours gracieux refusé.
- o Projet de logement sociaux dans le manoir mitoyen de la mairie à Bailly: problèmes d'accès et de circulation en cœur de ville ; Permis de construire accordé,
- o Permis de construire des logements sur l'ancien parking du marché.
- o Projet de marché couvert,
- o Projet de constructions près du carrefour de la Grille Maintenon, à l'entrée est de Bailly,
- o Projet de logements sociaux à la place des anciens locaux Mercedes le long de la RN307, quartier Chaponval,
- o Projet de nouvelle Gendarmerie sur une zone humide limitrophe du domaine de la Tuilerie à Noisy-le-Roi,
- o Projet dit « Chaponval » à Noisy-le-Roi, à l'emplacement des serres Moreux insérées dans le site classé, 800 logements prévus. Recours gracieux de l'USDT, de l'APEBN et d'Yvelines Environnement. Attente de révision du PLU.
- o Nombreuses constructions, première tranche de 400, dans le quartier Montgolfier au sud de la Gare, à Noisy-le-Roi,
- o Etudes environnementales requises car ces projets sont en zones protégées proche de site classé,
- o Recours de l'APEBN contre la décision de déléguer au département la maîtrise d'ouvrage pour le raccordement de la RD7 à l'A12, en attente de l'enquête publique,
- o Bruit du Tram13 : demande de réduire la vitesse à 30km/h sur les 3kms de traversée de ville

#### - **Association « La Ferme des Moulineaux » :**

- o Rappels historiques des lieux, dans le site classé de la Plaine de Versailles,
- o Les travaux d'ENEDIS pour l'enfouissement des lignes entre Bailly et Fontenay-le-Fleury ont commencé. La mairie a lancé des travaux d'aménagement en octobre sans autorisation administrative, en particulier pas d'avis de la CDNPS (commission des sites), L'ABF a été informé, ainsi que l'inspectrice des sites qui a ordonné au maire de cesser les travaux.

#### - **Beynes/Thiverval-Grignon :**

- o La maison médicale ouvre d'ici fin 2022,
- o Construction de l'agrandissement du collège sur des terrains agricoles dans le cadre d'un achat (échange ...) avec Thiverval.
- o La nouvelle salle des fêtes doit ouvrir au printemps 2023, en remplacement de la salle Fleubert, située en zone « à risques », tout près du centre Storengy.
- o PLU en cours de préparation : 33 logements prévus près de la gare,
- o Le château reste inaccessible suite aux inondations de 2016,
- o Gaz dans la nappe de l'Albien :
  - Storengy : réunion de la CSS : PPI tenu récemment,
  - De nouvelles technologies de contrôles des limites de la nappe ont été
- o Un supplément d'apport de 400 000 m3 de déblais de chantiers a été autorisé sur le « golf » de Thiverval. Un apport de déblais de chantiers est en cours en bout de piste, coté Thiverval, de l'aérodrome de Thiverval/Beynes. (vol à voile)

#### - **Crespières : ADSC Crespières village et Environnement**

- o Nouvelle présidente,
- o Problèmes avec les riverains dans la réalisation de la résidence des Mathurins,

- Nuisances visuelles, dans le paysage agricole de la Plaine, de la résidence riveraine du Chemin aux bœufs,
  - L'association a besoin d'être relancée,
  - Tous les programmes de constructions ont été lancés,
  - Le château sera vendu en appartements,
  - Des problèmes de circulation, et de protection des bâtis existants,
  - Être attentif à sauvegarder le caractère rural de Crespières : l'association demande plus de concertation sur des projets qui impacteront la physionomie du village.
- **Villepreux : Villepreux Environnement**
- Rien de nouveau
    - Urbanisation importante des terrains agricoles en bordure de la route vers Plaisir,
    - Constructions « en dur » des gens du voyage dans les « jardins potagers » en site classé,
    - Pollution du ru de Gally, ....
  - Activité de Villepreux Environnement principalement sur les jardins potagers.
- **Saint-Nom-la-Bretèche**
- La densité de trafic sur la déviation est déjà celle prévue pour 2032,
  - Une étude de trafic et de bruit sera prise en charge par la mairie avant la fin de mandature pour argumenter une éventuelle renégociation avec le Département des protections phoniques en place,
  - Les permis de construire de la résidence sénior en remplacement du projet de super marché a été signé. Début des travaux en 2023. La destruction partielle d'une zone humide sera compensée par la création d'une nouvelle zone humide sur le Ru de Gally avant Chavenay
  - Révision du PLU :
    - Projets d'immeubles de bureaux, résidence pour des cadres et famille en mutation, et résidence sénior en colocation
    - Projet d'antenne 5G au carrefour RD 307, route de St germain. Début de contestation compte tenu de la proximité des premières maisons

### **ELEMENTS DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2022-2023**

- 1) Communication
  - Mise à jour du site web de l'APEPV
  - Participation aux journées des associations de septembre 2023,
  - Transmission des communiqués concernant les actions pour sauver le Domaine de Grignon,
  - Réunion d'information sur les projets d'aménagements dans la Plaine de Versailles,
  - Réunion d'information sur l'historique des « Amis de la Plaine de Versailles »
- 2) Participation aux projets d'aménagements de la Plaine de Versailles
  - Contact de chaque association locale avec les élus locaux, pour faire un état des lieux,
  - Relevé des « points noirs » sur tous les secteurs de la Plaine à sauvegarder, hors site classé, et Propositions de remèdes.
  - Suivi des actions pour la conservation du Domaine de Grignon, en relation avec les associations locales dont les anciens élèves de l'Agro.
- 3) Urbanisme
  - Suivre les projets de PLU et leurs révisions dans les communes de la Plaine,
  - Soutenir les actions menées par les associations locales, contre les projets nuisibles pour l'environnement.

### **RAPPELS**

- 1) L'APEPV rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000 et la conservation de toutes les terres agricoles - classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.
- 2) L'APEPV demande le classement de la ZNE de la Plaine de Versailles en Parc Naturel Régional (PNR).
- 3) L'APEPV réaffirme son opposition au démembrement et à la vente du Domaine de Grignon à un promoteur immobilier et son attachement à la création en ce site Patrimonial et Mémoirel d'une fondation pour un Centre

international dédié à l'agronomie, l'alimentation et l'environnement, tel qu'il a été défini dans le projet Grignon 2026, devenu Grignon Campus, porté par l'association Grignon 2000 créée par des anciens élèves de l'école nationale d'Agronomie.

## **6-8 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (A.P.P.E.J.P.)**

Nos activités de rencontre avec nos adhérents ont été réduites cette année encore, comme depuis le début de l'épidémie de Covid 19.

Par ailleurs, nous avons multiplié les activités de formation auprès des scolaires ou adultes, en particulier les réceptions de classe au jardin du Ruchot.

Sur l'année 2022, nous avons :

- 1 - Reçu une vingtaine de classes pour la "visite du jardin du Ruchot, une initiation à l'apiculture et à son rôle dans la pollinisation", dont 5 ou 6 étaient lauréates du dernier concours d'Yvelines Environnement et travaillé avec les enseignants du Collège St Simon, dont la professeur de SVT.
- 2 - Participé aux Rendez-vous au Jardins du 1er week-end de juin organisés par le Ministère de la Culture et aux "Jardins ouverts" du Conseil régional, du dernier week-end de septembre.
- 3 - Organisé, pour les adultes, un atelier d'initiation à la greffe des fruitiers, atelier animé par Monsieur René Tronche, Président de l'ADD 21, association dont le siège est à Behoust.
- 4 - Participé à plusieurs actions en faveur de la défense de l'Environnement ou/et du Patrimoine, seuls ou en union avec d'autres associations ou groupements d'association avec lesquels nous avons une adhésion croisée ou simple, en envoyant et signant des recours gracieux ou juridiques et contentieux sur une petite dizaine de dossiers communaux ou locaux ou sis dans la Communauté de Commune ou les Communes voisines de cette Communauté, selon notre compétence territoriale statutaire.
- 5 - Participé aux Conseils d'administration et/ou Assemblées générales de nombreuses associations ou collectifs avec lesquels nous travaillons : Yvelines Environnement, MPF Yvelines, VMF (78), UA PNR, JADE, ADEE, ACSERB, AC, AME, Maurepas d'hier et d'aujourd'hui, LPO, ARBRES, SFPEM, Sites et Monuments (ex SPPEF), FNE 78, VYT, etc. ...
- 6 - Agi sur des dossiers de projets de constructions qui défigurent notre Commune et qui, pour nombre d'entre eux, sont illégaux par rapport au PLU de la Commune et la rendent de plus en plus semblables aux cités dortoirs qui nous entourent (Trappes, St Quentin, Plaisir, etc. ...) alors que la majeure partie de nos concitoyens souhaitent rester un village.
- 7 - En mars, le 24, nous sommes allés à Gif sur Yvette dans le cadre de la défense du Patrimoine du PNR. Nous travaillons régulièrement avec eux dans le cadre des activités de l'association.
- 8 - Participé à la défense des riverains dont les jardins ont été impactés par le feu d'artifice du 14 juillet tiré en centre ville, ayant occasionné plusieurs départs de feux dans les dits jardins.
- 9 - Assisté aux Conseils Municipaux afin d'être informés des divers projets de notre Commune.
- 10 - Agi en soutien technique et financier pour des dossiers liés à l'Environnement, auprès des étudiants en BTS au CHEP du Tremblay dont plusieurs étaient en lien avec des étudiants en stage auprès de la Mairie de Jouars-Pontchartrain.
- 11 - Participé aux réunions inter-associatives mensuelles des associations de la Commune se préoccupant de la défense de l'Environnement.

Nous n'avons malheureusement pas pu organiser les 4 ateliers annuels avec la LPO et le PNR (2 au printemps et 2 à l'automne) à cause de la pandémie Covid, ateliers dont les thèmes sont : "savoir reconnaître les oiseaux à leur chant" et "se nourrir et se soigner avec les herbes de son jardin" (Stéphane Lorient du PNR). Nous espérons les reprendre en 2023.

Nous prévoyons pour 2023 le maintien de toutes nos activités et, particulièrement, celles qui œuvrent en faveur de l'éveil des jeunes à la sauvegarde de la Nature et de l'Environnement, la protection de la Biodiversité et du Patrimoine car ils sont les usagers de la Nature et utilisateurs de l'avenir et, souvent, les premiers éducateurs de leurs parents en matière de consommation et de biodiversité.

## **6-9 Comité 21**

Le Comité 21 a pour mission de permettre aux organisations publiques et privées de se réinventer face aux limites planétaires et à l'épuisement des ressources. Son action couvre un large éventail d'expertises sur le développement durable

(adaptation aux changements climatiques, Agenda 2030 et ODD, dialogue parties prenantes, RSE, impacts, biodiversité, citoyenneté écologique, villes et territoires durables, sobriété...).

Sa méthode permet aux acteurs de s'approprier les enjeux et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Pendant cette année 2022, le Comité 21 a été fidèle à sa vocation tout en se renouvelant : dans ce monde qui a la tentation du repli, nous avons continué d'ouvrir des perspectives, des coalitions entre nos 5 collèges d'abord, et vers l'extérieur. Cette année, deux thématiques transversales ont structuré nos travaux : la sobriété et l'adaptation au changement climatique, déclinées sous diverses actions.

En 2022, deux secteurs seront challengés : **le numérique et l'ameublement**. Les Ateliers de l'économie de la fonctionnalité, qui valoriseront les méthodes, les outils et les retours d'expériences qui participent au déploiement - en région - des nouveaux modèles économiques.

Retrouvez le rapport d'activités dans son intégralité : <http://www.comite21.org/docs/rapport-d-activites-2022.pdf>

## 6-10 DELTA Commune des Essarts le Roi

Le contexte actuel confirme le but de l'association DELTA clairement défini lors de sa création : la conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré est capitale pour l'autonomie alimentaire.

L'année 2022, encore des promesses non tenues, en réalisant une modification simple du PLU, le conseil municipal a introduit une phrase sibylline qui a permis un nouveau projet impactant les terres agricoles :

*Pour chaque article du PLU, la phrase suivante sera insérée :*

*Les équipements publics et d'intérêt collectif, ainsi que les ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement des services publics peuvent déroger aux dispositions de l'article.*

L'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles participe Yvelines Environnement.

Aux portes de l'agglomération parisienne, les communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré sont particulièrement ciblées par la pression de l'urbanisation. L'association sera vigilante sur ces deux communes qui réalisent maintenant leur révision de leur PLU.

## 6-11 Maisons Paysannes des Yvelines

### Activités associatives

Notre thème de l'année était : les abords de nos maisons

- Repérage de lieu et réunion du CA chez Christine et Michel à Pontchartrain
  - Journée conviviale à la *Ferme de Villaray* chez Florence avec pour guide le paysagiste, Rémy Chassagne, 18 juin
  - Visite du *Musée de la toile de Jouy*
- Participation à l'AG MPF dans le Calvados – 29 avril-1 mai

Participation à l'AG du CAUE78 – 9 juin - **Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement** est notre partenaire

Participation aux **Journées européennes du patrimoine** 17-18 septembre – stand MPF aux jardins du Palais Royal

Participation au **Salon international du patrimoine** 27-30 octobre – stand MPF au Carrousel du Louvre

### Points permanents : Visites-Conseils

Florence, Katherine et Bernard : des visites chez des particuliers et aussi des conseils par mail et téléphone

Certaines demandes de conseil arrivent vers nous des *Maisons Paysannes de France* à travers le site ou la permanence téléphonique et d'autres, par le biais de notre partenaire **ÉnergieSolidaires** des pôles ALEC – SQY et Carrières/Poissy.

Ces visites sont une occasion pour le grand public de nous rencontrer et d'entendre notre vocation à la défense des patrimoines.

Les visites liées à notre partenariat  
et notre présence au **Jury du Concours « Maison Économe »**



Nous avons introduit les outils d'appréciation de l'efficacité thermique, acoustique et du confort thermique, hydrique, ressenti ou mesuré etc.

Les MPY participent aux concours « **Maisons économes** » en tant que Jury, ce qui n'empêche pas les adhérents de candidater dans les catégories « neuf », « rénovation énergétique d'une maison post 1948 » et « rénovation énergétique de l'ancien »

**Une tentative de réunir les « acteurs du patrimoine » sur le territoire du PNR –** Florence a été présente en mars à Gif sur Yvette pour nous représenter et prendre contact avec des nouveaux chargés de mission.

**Partenaires :**

- **MPF national – Concours national d'architecture « René Fontaine »**
- **Parc Naturel Régional PNR de la Haute Vallée de Chevreuse** et en particulier l'**Atelier d'aménagement** (Architecture, Urbanisme et Paysage) du PNR
- **Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, CAUE78**  
où Bernard Duhem siège au CA en représentant les MPY
- Les associations yvelinoises à vocation de promotion et défense du patrimoine, **Yvelines - Environnement** et **Sauvons les Yvelines !**

**RAPPEL : Action en justice** (suite - sans notre participation active)

**Sauvons les Yvelines** et **Patrimoine-Environnement**,

poursuivent le recours contentieux au Tribunal Administratif de Versailles. Pour rappel : **ce recours s'oppose au Permis de démolir de l'ensemble patrimonial du Centre-ville de Conflans Sainte-Honorine** et contre un projet immobilier sans qualité qui pourrait être construit à sa place. **La prédation immobilière couplée au manque d'intérêt des élus pour la chose commune, jouissent aujourd'hui d'un laxisme de l'état et des édiles locaux.**



Conflans-centre vers 1948

Pour Conflans il s'agit de la disparition programmée de l'espace public en Centre-ville, mémoire d'entre-deux-guerres, fruit d'un effort municipal en temps de la Grande crise. Il est révoltant de constater que des édiles locaux, non contents de démolir l'ensemble bâti d'un ancien bureau de poste en meulière, des Bains-douches et du cinéma - ancienne salle des fêtes, s'attaquent à l'espace public composé d'un escalier central et d'un palier planté de tilleuls centenaires.

**Le TA a rejeté le recours pour des raisons fallacieuses** : les associations qui estent en justice n'aurait pas l'intérêt légitime à agir en faveur de ce projet en centre-ville... Elles ont alors porté cette affaire devant le Conseil de l'État. Entretemps, l'opérateur immobilier



les attaques au pénal, ces associations dont le but est de préserver le patrimoine, en demandant 10 000 euros de dommages. *Ô tempora ! Ô mores !* Nous vivons dans un système de profit qui ne ménage ni l'histoire ni les habitants.

### ❖ ATELIER QUALITE DE VIE URBANISME – ENVIRONNEMENT

Comme les autres années, les membres de l'atelier urbanisme environnement ont continué leur suivi des dossiers. Plusieurs rencontres sont organisées avec les élus M. MAIRE, M. LIET, Mme ROCHER et chef de service M. GAGNET. A noter la présence assidue de Gérard Noël aux réunions du CODESQY (conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines) au nom de notre association.

#### **Parc canin près des tennis proposé en février 2022**

Nous avons participé à la réunion de concertation proposée par la mairie du 14 février aux côtés des habitants de WEST GARDEN, nombreux adhérents à notre association.

Le parc canin était prévu près des tennis des hangars métalliques, près d'un parc de jeux d'enfants et à proximité de la résidence WEST GARDEN.

Nous avons ensemble exposé nos craintes et dénoncé différents points négatifs de ce projet qui n'impacte pas uniquement la résidence mais également son voisinage immédiat.

- Nuisances sonores (bruits amplifiés par la proximité des hangars - un lieu fréquenté par des enfants
- Trop près de maisons ...

Nous remercions la municipalité de nous avoir reçu et d'avoir écouté les craintes des riverains et voisins proches.

A ce jour un autre lieu pour un parc canin a été choisi et inauguré au 7 avenue de Normandie.

#### **Chemin du Fourneau**

L'ancienne pâture située à l'entrée du Chemin du Fourneau, voisine du Chemin de Paris à l'entrée du village, a changé de propriétaire. Ce terrain est constitué de parcelles classifiées "Espace boisé classé" ou "Espace paysager à protéger". Il occupe une superficie de l'ordre de 5.500 m<sup>2</sup>.

Le nouveau propriétaire, sous couvert d'une déclaration d'exploitation forestière, et d'une autorisation de débroussailler, a effectué divers travaux de déboisement, remblai, mise en place d'un chemin de roulage empierré.

Par ailleurs, des raccordements eau et électricité ont été mis en place, ainsi que des plaques de numérotation de la voie et une boîte aux lettres. Notre association a signalé à plusieurs reprises à la municipalité, photos à l'appui, ces opérations et travaux inappropriés à la classification des parcelles.

#### **Chemin de Paris**

Les numéros 10 et 12 du Chemin de Paris, correspondent à des parcelles de grande superficie, occupées par des maisons individuelles. Par ailleurs elles occupent une zone particulière entre les Rigoles Royales et le massif forestier de Maurepas. En 2014 un constructeur a déposé un projet d'immobilier collectif pour le numéro 10 (immeuble de 45 appartements). Ce projet a été refusé par la municipalité. Le constructeur a déposé un recours devant le Tribunal Administratif qui l'a débouté. Lors de l'élaboration du PLU actuel, ces deux parcelles ont été classifiées en zone à constructibilité limitée. Ce statut ayant une durée limitée à 5 ans, la municipalité, en liaison avec l'agglomération, préparent une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation). Cette OAP permettra de définir plus précisément les règles à respecter pour les projets de construction à venir pour cette zone. Notre association a déposé une proposition d'aménagement de la voie piétonne qui longe les deux parcelles, ainsi que l'arrêt de bus scolaire. Le projet retenu devrait donner lieu à une présentation publique.

#### **Partenariat au projet de permaculture de l'Ammap**

##### **Participation à son inauguration le 26 novembre 2022**

**Des actions seront proposées avec l'ammap** Par convention signée entre l'association (AMMAP) et la mairie, un terrain est prêté sur la jachère florale au hameau de Villeneuve dans le but d'expérimenter le concept de la permaculture.

Ce terrain n'attend plus que des bras et des bonnes volontés pour démarrer le projet.

#### **23 mai 2023 : pollution du ru de Maurepas (qui se jette à Pontchartrain dans celui d'Elancourt) en provenance de la station d'épuration de Maurepas**

**Notre association a fait une demande d'information à Mr. le Maire de Maurepas par mail le 26 mai sur cette pollution du ru de Maurepas après une fuite de la station d'épuration de Maurepas.**

Une cuve de 22 000 litres de chlorure ferrique s'est vidée anormalement, et en outre, le bac de rétention de la station, censé contenir les éventuels débordements, n'a pas assuré sa fonction de rétention. Le chlorure ferrique est couramment utilisé dans les domaines du traitement des eaux, du transport et de la chimie. Il est toxique et corrosif.

Les associations de Jouars Pontchartrain ont interrogé les maires des communes de Maurepas et de Jouars Pontchartrain et ont porté plainte. « C'est la station d'épuration de Maurepas qui est en cause, la pollution s'est déversée dans le ru jusqu' à Jouars Pontchartrain »

## Etude de la modification du PLU

- **Réunion association atelier cadre de vie urbanisme le jeudi 16 mars 20 h 30**

Etude de la modification du PLU

Concertation du lundi 13 février au vendredi 14 avril 2023, et la réunion publique du 3 avril 2023

**Avant le lancement de l'enquête publique, attendue au deuxième semestre 2023, une période de concertation est organisée du lundi 13 février au vendredi 14 avril 2023 sur la base d'une évaluation environnementale.**

Cette modification concerne principalement le périmètre de constructibilité limité, institué lors de la révision du PLU de 2019, dans **le quartier de la Marnière entre le chemin Perdu et le chemin de Paris.**

- ❖ **ATELIER MEMOIRE DE MAUREPAS EN 2022** ; Les lundis de 14h à 17h30

**En Février** : réunions avec Mme Françoise Lefebvre du pôle de sauvegarde et transmission du patrimoine d'agence ingeniery du département des Yvelines

- Suivi de la restauration du mobile « trivalence » de Van Thienen collège de Pergaud
- Projet de géocachings

**12 mars 2022** : participation au repas des associations organisé par la municipalité

- Médaille des 50 ans de l'association

**21 mars 2022** :

- Sortie des élèves CM2 de l'école des Bessières « art dans la ville »
- Exposition à l'école des Bessières du 21 au 26 mars 2022

**14 / 15 mai : mai des serres**

**Mai juin 2022** : notre budget participatif a été retenu et le parcours historique enrichi de cartels sera mis en place en partenariat mairie et notre association

**19 mai 2022** : randonnée pédestre patrimoine pour les élèves ce2

**2 septembre : participation au forum des associations**

**16 au 30 septembre : Art dans ville** : « un mois, une commune » livret - conférence - journées du patrimoine. Un partenariat avec le musée de la ville de saint Quentin en Yvelines et la municipalité.

De multiples rencontres pour préparer les différents thèmes de cet événement : livret, sorties patrimoine, conférences et exposition en extérieur sur les œuvres d'art à Maurepas clichés d'Olivier Pasquiers pour le Musée de la ville de SQY.

**17 septembre** : conférence de M Michel Euvé histoire de l'église Notre-Dame

**18 septembre** : balade urbaine autour de l'art dans la ville par les bénévoles de notre association

**30 septembre** : conférence de M Debussche sur Robert Lesbounit un travail de partenariat art dans la ville de Maurepas :

- le musée de la ville de Saint-Quentin en Yvelines : M Sylvain Hilaire, historien, M Frédéric Debussche, Directeur, et Mme Lucie Sauvageot, Mme Isabelle Gourmelin, responsables action culturelle, M Micheleuvé architecte
- la municipalité Mme véronique rocher, 5ème adjointe élue culture patrimoine, M Julien Pauly directeur pôle culture, Mme Julie Airiau responsable des archives et documentation
- les bénévoles de l'association

**3, 10 et 17 octobre, 28 et 29 novembre** : sorties du patrimoine au village pour toutes les classes de l'école de la tour et interventions en classe

**9 octobre** : cyclo et rando

- 450 participants réunis pour une même cause et animés d'un élan sportif
- 60 bénévoles mobilisés sur un week-end grâce au travail de 6 associations de Maurepas

**7 novembre 2022** : visite de béthanie

Nous remercions Elisabeth et Roland Rosinovsky pour cette visite et surtout l'accès à l'observatoire

**1<sup>er</sup> décembre** : sortie patrimoine au village pour Maurepas entraide au village

Notre association remercie la municipalité de la visite de la mairie-école

Patrimoine remarquable de la commune

Nous souhaitons avoir un local associatif dans la mairie école

Plus de place pour nos archives du patrimoine de Maurepas -Plus de créneaux horaires -Ouverture au public de nos archives et publications diverses

**Préparation des 50 ans de l'église Notre-Dame 25 et 26 mars 2023**

- La création d'un livre pour les 50 ans de l'église Notre-Dame
- Cf. notre étude des 40 ans de Notre-Dame
- Création d'une nouvelle construction « église Notre-Dame » Jean François Desecures
- Préparation de la veillée du samedi soir
- Création d'un diaporama sur l'histoire et la construction de l'église Notre-Dame
- Exposition construction de l'église Notre-Dame

- Quizz sur l'histoire des 50 ans 1973 -2023

### Projet de restauration du corbillard de la commune :

Multiplés réunions et échanges de mail pour la sauvegarde du patrimoine

Nous avons rencontré le lundi 7 novembre 2022 Cécile GARGUELLE de l'agence Ingéniery responsable du pôle sauvegarde et transmission des patrimoines, conservateur délégué des antiquités et objets d'art :

« au regard de l'intérêt de cet « objet », un accompagnement financier du département est possible en 2023 via le dispositif « restauration des patrimoines historiques » (voir pj, volet objet non protégé ou inscrit), il faut que la commune, propriétaire, porte officiellement le projet. » extrait du mail de Mme GARGUELLE.

Afin de maintenir cet objet atypique du patrimoine sur la commune et de le faire restaurer, nous prendrons prochainement rendez-vous prochainement avec la municipalité.

#### ❖ ATELIER COMMUNICATION

- création d'un dépliant pour présenter notre association
- création de bandeaux pour le livre de Marie-José Michel
- recherches pour la création d'un nouveau site internet
- vente de livres et cartes postales

### Pour 2022 tout cela représente 60 réunions

- 35 réunions atelier mémoire de Maurepas histoire
  - 5 réunions atelier qualité de vie urbanisme environnement
  - 5 réunions atelier communication
  - 3 réunions du conseil d'administration
  - 5 réunions municipalité cadre de vie
  - 4 réunions municipalité patrimoine
  - 3 réunions musée de la ville de sqy
  - 2 balades urbaines art dans la ville
  - Mai des serres
  - Sortiespatrimoine ville - village : école des Bessieres - ce2  
- école de la tour - Maurepas entraide
  - Participations aux assemblées générales des associations partenaires  
« Les amis des bois de Maurepas », « racines, club de généalogie de Maurepas Elancourt » association philatélique de Maurepas - a.p.m. et l'association de défense de l'environnement d'ergal : aadee
  - Sans oublier les heures de secrétariat de comptabilités
- Un grand merci à tous les bénévoles.

## 6-13 Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)

### URBANISME et PATRIMOINE

L'exercice 2022 a enfin permis à notre Association de retrouver ses activités habituelles dans le domaine de l'urbanisme et du patrimoine. A plusieurs reprises au cours de l'année nous avons pu échanger avec les services de la ville sur les principaux dossiers en cours.

#### Le Pôle Gare

Nous avons déjà abordé ce sujet l'an dernier pour exprimer nos souhaits et nos inquiétudes. A ce jour le projet final n'est pas encore arrêté. Il nous a été dit que toutes les remarques formulées lors de la consultation sur internet avaient été prises en compte dans le cahier des charges à remettre au cabinet qui sera retenu après appel d'offres pour élaborer le plan définitif. D'ores et déjà nous avons pu noter que dans le cadre de la reprise du plan de circulation du quartier, la rue de La Louvière serait bien mise en sens unique, non pas en se doublant par la rue des Eveuses ou la rue du Petit Parc mais par la rue de la Prairie qui serait élargie. Ce, en même temps qu'y serait réaménagé la station de bus.

### La Giroderie

Le projet tel qu'il a été présenté lors de la réunion de concertation est confirmé. Il comprendra 250 logements, répartis entre de petits immeubles en bordure de la rue de La Louvière et des maisons individuelles dans la partie arrière. Une extension de 50 logements supplémentaires pourra être envisagée sur le terrain de l'entreprise Ceviller dès lors que sera convenu un prix de vente raisonnable de celui-ci.

Ce programme comporte 30% de logements sociaux, ceci afin de se rapprocher des 25% imposés par la loi SRU. Rambouillet n'en est qu'à 21% et paie pour cela de lourdes pénalités. Il intègre également une halle alimentaire, une crèche et un espace d'accueil.

Le service Urbanisme, après nous avoir précisé que la Giroderie était le seul terrain disponible pour un tel projet, nous a assuré avoir contraint au maximum le promoteur pour limiter l'impact de ce nouvel ensemble sur l'environnement: circulations douces, hauteurs maximales des constructions, végétalisation....

Lors de notre dernière rencontre, la demande de permis de construire n'avait pas encore été déposée. Nous resterons très attentifs à ce programme qui va changer significativement ce quartier déjà très chargé et qui pose de ce fait encore de nombreux problèmes

- le barreau de contournement de la N10, considéré comme nécessaire à l'extension de celle-ci à 2x2 voies est remis en cause. La Ville considère que ce n'est pas une priorité pour les Rambolitains.

- la circulation est déjà très dense sur la rue de La Louvière. Les 250 logements représentent au moins 250 véhicules supplémentaires ce qui va accentuer les embouteillages au niveau de ses deux ronds-points.

- en ce qui concerne l'infrastructure et les services, il nous a été répondu que ces sujets avaient été examinés et qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs, notamment sur le plan scolaire, le risque actuel étant plutôt celui de la fermeture de classes.

- la municipalité ne contrôle pas les attributions de logements sociaux assurés à 70% par la préfecture. L'accroissement de leur nombre va amener à Rambouillet un nombre important de familles extérieures alors que la demande de logement des Rambolitains eux-mêmes reste très forte. Madame le Maire se bat pour traiter ce problème particulièrement délicat

PARR a toutes les raisons de suivre l'avancement de ce projet

### Le Cinéma

Nous pourrions appeler ce sujet « le serpent de mer » car il revient dans notre présentation depuis de nombreuses années. Il semble que ce problème soit encore loin d'être résolu. Le propriétaire actuel des terrains et du permis de construire abandonne le projet car après avoir financé la destruction, le désamiantage et les fouilles archéologiques, il ne peut plus faire face à l'augmentation récente des coûts de construction. La municipalité recherche un nouvel opérateur mais cela se révèle difficile dans le contexte économique actuel. Même si une solution alternative a été trouvée en équipant la Lanterne pour assurer quelques séances par semaine, nous ne pouvons qu'être navrés de voir Rambouillet privé d'un tel lieu culturel. Sans parler de l'aspect

désolant de la friche qui n'est pas du meilleur effet en centre-ville.

#### Le Nickelodéon

La ville confirme que ce bâtiment, devenu dangereux, va être détruit. Un projet de réaménagement de toute la zone est à l'étude.

#### Le Vieux Moulin

Nous avons vu avec plaisir que le chantier avance rapidement, ce qui permet de conserver cet élément important de notre patrimoine. Toutefois, il n'est pas sans poser quelques problèmes. Nous avons appris que si l'extérieur du « château » et des bâtiments annexes était parfaitement respecté, l'intérieur avait été entièrement détruit pour répondre aux exigences d'un centre ouvert à des personnes du 3ème âge. Nous avons aussi constaté que la silhouette des nouvelles constructions étaient plus imposantes que ce que laissait entendre les croquis initiaux, dominant les petites structures du bord de rue. Enfin, il semble que les travaux ont entraîné plus de coupe d'arbres qu'annoncé.

#### Le pavillon de Toulouse

Alors que nous pouvons nous réjouir de voir enfin la façade de cet immeuble remarquablement rénovée, nous restons inquiets sur l'état intérieur qui posera un vrai problème de conservation à terme. Les textes sur l'isolation thermique et sur les logements insalubres finiront par rendre ces logements inhabitables. A ce jour, il n'y a pas de financement disponible pour les améliorer. Pierre-Yves BURGAUD

#### Style architectural

A ce sujet abordé lors d'une de nos réunions, Benoit Petitprez confirme qu'il est difficile dans le cadre des lois existantes de faire pression sur les promoteurs et les architectes qui opèrent sur le territoire de Rambouillet. L'architecte de la Ville s'emploie à faire toutes les observations nécessaires mais les considérations économiques et environnementales sont souvent contraignantes. Par exemple les structures trop cubiques répondent avant tout à des exigences d'économie d'énergie. De plus la contrainte de la loi SRU qui impose la densification urbaine va dans le sens d'immeubles occupant totalement les espaces libres sans permettre beaucoup de fantaisies

#### Le PLU

Le PLU est un des documents les plus importants que doit adopter le Conseil Municipal de chaque commune car il définit la vision qu'il a du développement à long terme de la ville et établit les règlements qui en découlent, règlements qui s'imposent à ceux qui ont un projet d'aménagement ou de construction.

Ce document doit s'inscrire dans le cadre de la loi et respecter les options prises à l'échelon de la Région et du Département (SDRIF et SCOT). C'est donc un travail délicat car il doit à la fois satisfaire les attentes légitimes des Rambolitains en termes de cadre de vie, d'harmonie des paysages, de préservation du patrimoine et de qualité des services et en même temps obéir aux contraintes fortes de l'Etat qui impose notamment de toujours construire plus pour répondre à la demande de logements tout en exigeant le respect des espaces naturels.

Une ville doit envisager l'établissement d'un nouveau PLU tous les 10 ans environ pour tenir compte des changements intervenus pendant une telle période. Le dernier PLU a été approuvé le 26 juin 2012 et a connu une révision en février 2014. Il reste en vigueur jusqu'à l'adoption du prochain PLU.

Nous avons assisté avec de nombreux Rambolitains à la première réunion de concertation le 28 septembre dernier. Vous en trouverez la présentation sur le site de la mairie. Nous vous invitons à le consulter et à profiter de la proposition de la Mairie de participer aux ateliers qui permettront de suivre les travaux préparatoires et d'apporter votre contribution. Notre association s'y est déjà inscrite et nous vous tiendrons au courant de nos échanges.

Le calendrier d'élaboration du PLU est le suivant

- début 2023: OAP, Orientations d'Aménagement et de Programmation, premier dossier qui définit les principales dispositions du futur PLU à partir du diagnostic réalisé en 2022

- milieu 2023: présentation du projet du PLU. Celui-ci est soumis aux services de l'Etat ainsi qu'aux personnes publiques associées. L'objectif est évidemment de tout faire pour que ce projet soit accepté du premier coup. Si c'est nécessaire les modifications demandées seront apportées et le projet sera soumis à enquête publique

- fin 2023, début 2024 : le projet final sera présenté au Conseil Municipal.

Dès qu'il sera adopté, ce nouveau PLU sera applicable et opposable au lieu et place de l'ancien

Nous nous attacherons à suivre chacune de ces étapes et vérifier que les grandes orientations sur lesquelles s'est engagée la Municipalité sont respectées

- promotion de la qualité de vie: protection et valorisation de l'identité patrimoniale, préservation et mise en valeur des paysages, accentuation de la place de la nature dans la ville

- Rambouillet, ville du bien vivre, en confortant le dynamisme du coeur de ville, en élargissant l'offre de logements, en satisfaisant les besoins de services aux habitants et en promouvant une mobilité partagée

- affirmation du rayonnement et du dynamisme économique de la ville

- Rambouillet, ville durable et responsable

Nous ne pouvons qu'adhérer à ces objectifs mais nous devons nous assurer qu'ils sont bien tenus et nous vous rendrons compte de nos observations Pierre-Yves BURGAUD

## VISITES et CONFERENCES

Cette année G.Claire a organisé deux visites passionnantes du musée Carnavalet qui est le musée consacré à l'histoire de la ville de Paris. Ce musée qui a été fermé plusieurs années pour rénovation est aujourd'hui un musée magnifique. La visite du 26 janvier a été consacrée à la période des origines à la Révolution, celle du 28 septembre à la période suivante.

Le 14 avril nous avons visité grâce à l'appui de Mme Rouet présidente des amis de Port-Royal ce site qui a vu les grandes heures du jansénisme puis ses malheurs avec la destruction partielle du site. Cette visite a pu avoir lieu sous la conduite du Conservateur lui-même.

Le 11 mai Y.Pacault nous a conduit pour une sortie d'une journée aux splendides jardins de Giverny sous un beau soleil de printemps. Cette visite s'est déroulée sous la conduite d'une guide passionnante. Après le repas à Vernon nous avons visité le château de Bizy qui a subi beaucoup de transformations au cours des siècles mais qui a été avant la révolution la propriété du comte d'Angiviller bien connu à Rambouillet.

En matière de conférence, nous avons eu le 12 février à l'issue de notre AG un exposé de Mme Lorenzetto sur le rôle de l'architecte des bâtiments de France (ABF) Le 16 novembre devant plus de 50 personnes Mme Darmagnac nous a fait une conférence extrêmement riche sur les relations entre Venise et l'Orient et sur les interférences artistiques réciproques.

Les projets pour 2023

Pour les visites nous avons plusieurs projets :

- l'hôtel de la Marine à Paris
- un quartier de Versailles
- le monastère des Carmes à Paris

En ce qui concerne les conférences est déjà prévu à l'issue de notre AG une conférence de Mme Emma Grout sur l'art du vitrail et la restauration des vitraux de Notre-Dame

Bien entendu ces projets seront complétés en cours d'année.

René BARBERYE

## 6-14 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

L'association Réaliser l'Accord Cité Nature Espace dite RACINE a pour objet de promouvoir une action en faveur de la conservation de l'habitat traditionnel, de sa réhabilitation, et en faveur de la protection des espaces verts et du cadre de vie qui doit être sauvegardé pour les habitants de Louveciennes. L'inévitable urbanisation de la banlieue parisienne crée une situation où il est de plus en plus difficile de respecter l'environnement.

En 2022 nos actions ont été menées dans la continuité de celles menées en 2021 et 2020 pour la défense du hameau du Cœur Volant, dont des parcelles furent cédées à un promoteur par un vote de la municipalité en 2016. La pression immobilière se fait plus que jamais sentir conséquemment aux dispositifs de la loi SRU. Or le déficit de logements sociaux de Louveciennes qui est de 350 logements est parfaitement maîtrisable, si l'on maintient la population de Louveciennes à son niveau de 7 200 habitants, comme cela fût proclamé en 2010 dans les arguments de l'ancien maire pour se faire élire en 2014, ce que nous avons rappelé dans un article intitulé « devoir de mémoire » publié sur le site de l'association en 2021.

Nous sommes convaincus que notre lutte pour la sauvegarde de l'Aqueduc et du Cœur Volant dépasse le cadre singulier de Louveciennes et possède une valeur symbolique pour préserver un couloir écologique avec les bois de Louveciennes et de Marly, et les vergers des Rougemonts, qui sont également menacés par le PLU adopté en 2017 par la municipalité, PLU qui prévoit une augmentation massive de 1080 habitants de la population de Louveciennes. Racine en 2022 après l'élection de la nouvelle municipalité le 12 décembre 2021, a principalement concentré ses efforts sur le suivi des actions en justice initiées antérieurement, elles seules permettant de défendre les objectifs énoncés précédemment pour essayer d'enrayer une densification mal pensée par la commune a estimé nécessaire, sans réponses de la mairie à notre recours gracieux, de déposer un recours contentieux contre le PLU en avril 2018, non sans avoir mené une réflexion sur la Trame Verte et Bleue de Louveciennes mise à mal par la révision du PLU. Ce recours est resté toujours pendant en 2019 mais a été examiné en fin de 2020. Mais nous avions aussi une requête concernant le refus des maires de consulter les ABF pour déboiser au Cœur Volant.

Or un événement majeur et survenu en date du 6 juillet 2021 où le maire a fait voter par le conseil municipal la décision de mettre en vente à la société ESH Domnis (sise 10 rue Martel à Paris) une partie des parcelles AL 33 & 35, d'une emprise de 10 000 m2 pour un montant de 2 400 000 € en vue de constructions immobilières.

Notre recours gracieux du 25 novembre 2021 ayant été rejeté ainsi que notre recours contentieux qui suivit et notre action en appel auprès du TA de Versailles, nous avons engagé un pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat. Pour préparer notre affaire devant le conseil d'Etat nous avons étudié en janvier et février 2022 la possibilité de faire évaluer par un expert foncier la valeur des parcelles vendues par la commune en dessous de la valeur du marché. Nous avons du renoncer à cette expertise au vu des honoraires demandés.

Le 22 février 2022 RACINE a participé au Webatelier organisé Patrimoine et Environnement aux sujet des SPR et des actions pratiques d'accompagnement de cette disposition et des procédures qui y sont attachées.

## L'ESPACE BOISÉ DES PARCELLES AL 33 & 35

En mars 2022 nous avons engagé une troisième action, cette fois-ci contre les trois délibérations du 28 septembre 2021 par lesquelles le conseil municipal de Louveciennes a autorisé, d'une part, la réalisation sur le domaine public des travaux nécessaires à la viabilisation du terrain vendu à l'ESH Domnis, d'autre part, le maire à déposer une demande de permis d'aménager portant sur la division du terrain vendu à l'ESH Domnis et enfin à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de soixante-quatre logements.

Le délai pour saisir le tribunal administratif expirait le 28 mars 2022 sachant qu'à cette date le Conseil d'Etat ne se serait pas prononcé sur notre pourvoi en cassation.

Cette procédure n'avait de sens que si elle était engagée à titre conservatoire, dans l'attente du résultat des élections municipales. Au cas où la nouvelle équipe poursuivrait la politique de l'ancienne municipalité il fût estimé préférable de ne pas poursuivre l'action, d'autant plus que l'intérêt pour agir de Racine n'était pas acquis.

Le 23 juin 2022 devant le conseil d'Etat la rapporteure publique a considéré que la cour n'avait pas commis d'erreur de droit en jugeant qu'aucune disposition législative ou réglementaire, y compris dans le droit de l'Union, n'imposait à la commune de faire précéder la vente d'une dépendance de son domaine privé d'une procédure de publicité et de mise en concurrence préalables.

Le Conseil d'État a malheureusement refusé par une décision rendue le 18 juillet 2022 d'admettre notre pourvoi en cassation, conformément aux conclusions du rapporteur public.

La décision négative pour RACINE, rendue le 9 juillet 2021 par la cour administrative d'appel de Versailles devenait ainsi irrévocable.

C'est pourquoi le 2 août 2022 nous avons préparé une lettre de désistement du recours auprès du TA de Versailles formé contre, d'une part, la délibération du 6 juillet 2021 par laquelle le conseil municipal de Louveciennes a décidé la vente à la société ESH Domnis d'un terrain communal (parcelle cadastrée section AL n° 35 en totalité et parcelle cadastrée AL n° 33 en partie) pour la réalisation d'un projet immobilier de logements sur des terrains situés chemin des arcades et chemin de l'aqueduc à Louveciennes et autorisé le maire à signer, au nom de la commune, l'acte notarié nécessaire à cette cession, d'autre part, la décision du 13 septembre 2021 par laquelle le maire de la commune de Louveciennes a rejeté le recours gracieux que nous avons exercé contre la délibération précitée du 6 juillet 2021 du conseil municipal de Louveciennes. Ce désistement fût envoyé début septembre 2022.

Nous avons également procédé au constat courant septembre 2022 que les parcelles concernées n'étaient pas défrichées. Fin septembre 2022 nous avons engagé un mémoire juridique en réplique pour le soutien de notre action auprès de la cour d'appel du tribunal de Versailles concernant les décisions antérieures du TA au sujet du PLU de 2017. Au moment de rédiger ces lignes nous avons appris qu'un rebondissement de taille a eu lieu, puisque le 9 Février 2023 la Cour administrative d'appel de Versailles déclarait qu'en application de l'article L. 600-9 du code de l'urbanisme, il est sursis à statuer sur les conclusions de la requête n°21VE00471 de l'association « Réaliser l'accord cité-nature-espace » et autres pendant un délai de dix mois à compter de la notification du présent arrêt, afin de permettre à la commune de Louveciennes de procéder à la régularisation de l'illégalité, résultant du vice relevé aux points 12 à 18 des motifs du présent arrêt, qui affecte la délibération du 6 décembre 2017 par laquelle son conseil municipal a approuvé le PLU de la commune de Louveciennes.

Le 12 octobre 2022 nous avons assisté à la réunion publique organisée par la mairie concernant les études environnementales et patrimoniales réalisées sur les secteurs de l'aqueduc et des bords de Seine en présence de Madame le Maire Marie-Dominique Parisot et les bureaux d'études ARTENE et NIETZ, dont nous avons publié un compte rendu sur le site de l'association le 12 novembre 2022 ; Cette publication fût suivie par un bulletin de RACINE fin novembre 2022.

### Actions de communication de RACINE :

RACINE a lancé sous l'impulsion des participants d'une réunion publique ayant suivi son AG de 2017 une pétition en faveur d'une AVAP/SPR servitude d'utilité publique créée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, communément appelée « Grenelle II ».

Nous suivons depuis l'élection d'un nouveau conseil municipal ce dossier SPR où ne savons toujours pas si un ligne budgétaire a été ouverte pour l'embauche d'une personne compétente à la mairie pour suivre ce dossier capital pour la préservation future de l'environnement de Louveciennes.

RACINE a organisé une conférence publique donnée par Monsieur Pierre Masselin, le 11 à 18 h00 à la maison de l'étang à Louveciennes après son AG de 2022, intitulée : Un patrimoine en péril : le réseau hydraulique de Versailles. Comment faire pour le sauver ?

“La France possède près d’un millier de sites patrimoniaux remarquables (SPR) dont 500 de plus ces 21 dernières années. Au delà d’un monument, l’environnement paysager est aussi un patrimoine, écrin de l’excellence d’une réalisation léguée par nos ancêtres, comme de toute activité humaine.

L’aqueduc de Louveciennes, qui doit profiter du statut de SPR adopté par la municipalité, en est un vivant exemple. Patrimoines bâtis et paysages doivent « dialoguer » en un ensemble agréable à la vue, pour générer une HARMONIE ressentie par l’observateur, de même nature qu’un beau tableau, un concert, ou éléments fonctionnels de qualité. »

Pour accompagner tous ces événements nous avons distribué fin novembre 2022 un bulletin n° 22 en papier et sous format électronique sur le site de l’association.

Un nombre important de documents ont continué comme par le passé à être mis en ligne sur notre site qui constitue de facto une base documentaire mise à la portée de tous les Louveciennois adhérents ou non à notre association. Nous avons également continué d’annoncer nos publications sur une page Facebook de RACINE.

Nous avons régulièrement alimenté le compte « Twitter » de l’association, qui a permis à l’association de relayer des informations importantes pour la vie de notre commune et de faire connaître par ce réseau social l’ensemble des publications de notre site web.

Grâce à notre participation au CADEB, nous avons pu faire entendre la voix de RACINE sur différents sujets concernant le développement durable, notamment par la publication régulière d’articles sur la lettre du CADEB consultable sur le site du collectif : <http://www.cadeb.org>

#### En conclusion :

Toutes nos actions visent à maintenir la qualité de vie des Louveciennois, mais également à préserver le cadre historique unique de Louveciennes. Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant avec constance une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel exceptionnel de Louveciennes.

Comme chaque année, RACINE été présente en septembre 2022 au forum des associations. Cette présence au forum et la distribution d’un tract doublé d’un bulletin diffusé au dernier trimestre nous ont permis de maintenir le nombre de nos adhérents qui reste stable pour 2022 autour du chiffre de 90 et de recueillir des dons importants pour faire face à toutes ces actions en justice.

Nous pourrons faire entendre notre voix si l’association se renforce toujours et encore tant par ses propres forces internes que par l’entretien actif des liens et des partenariats avec les diverses associations ayant des objectifs identiques aux nôtres, comme Patrimoine et Urbanisme à Bougival et les Amis de l’abreuvoir de Marly-le-Roi, au niveau départemental Yvelines Environnement, au niveau intercommunal le CADEB et au niveau national Patrimoine et Environnement.

## **6-15 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)**

Les préparatifs de **la prochaine ZAC de SATORY** dans le cadre de l’OIN Paris Saclay se sont poursuivis en 2022 avec la formalisation annoncée des exigences de l’Etat suite aux transferts partiels de certaines parcelles propriété de l’Etat vers l’aménageur.

Les étapes du projet sont encore à cadrer de même que les opérations en pourtour du projet, opérations nécessaires mais indépendantes de la ZAC. En particulier un sujet sensible pour les quartiers limitrophes, l’aménagement indispensable de l’échangeur RD91 RN 12. Voir notre site Internet.

**Sur les adductions d’eau et les assainissements** dans le secteur, l’association poursuit le suivi des activités des deux structures intercommunales en charge des dossiers d’exploitation et d’investissements.

Nous participons à la CCSPL annuelle sur les eaux de juin.

\*Dépenses toujours importantes et hors du budget initial pour la station d’épuration, incidences durables sur le montant des redevances imputées aux consommateurs.

\* D’importants travaux sont en préparation pour les années prochaines sur les canalisations d’eaux usées parfois très anciennes.

On en trouve les présentations sur notre site Internet ainsi que le contenu des débats.

SAVE, après les échanges avec MobIdf pour les préparatifs de modifications des **réseaux de transports urbains dans VGP**, a travaillé directement avec les acteurs VGP sur les finalisations des modifications pour la mise en place intervenue fin aout 2019. Les échanges avec l’exploitant des lignes n’ont pas pu être repris en 2022, en cause probablement la très longue période d’attente pour la conclusion d’un nouveau contrat d’exploitation des lignes. L’appel d’offre de 2020 n’a finalement été finalisé qu’en mars 2023 avec choix d’un nouveau délégataire.

**Dans le cadre des études sur les déplacements en région SAVE** n'a toujours pas pu accéder aux **plans de déplacement des entreprises et organismes publics**. Ce sujet majeur est en effet important pour étudier les besoins en transports des différentes zones géographiques. Un dispositif d'échanges et de publication des divers plans devait être mis en place. Malheureusement on doit constater comme depuis 2018 ! que si les documents ont été demandés aux différents acteurs, maintenant il n'y a plus de mise en commun vers tous les acteurs. Comme si les autorités conservaient à leur seul usage interne des documents pourtant utiles à tous pour identifier les besoins exprimés par les entreprises et organismes. Il faut que cette situation change.

L'aménagement du **Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles Chantiers (PEM Chantiers)** a mobilisé nos associations membres dans des contacts et des réunions avec les élus locaux pour tenter de faire améliorer la prise en compte des importants effets à prévoir sur les circulations et stationnements sur zone. Les effets prévisibles sur la périphérie ont également été au centre de plusieurs échanges techniques avec les services d'aménagement.

**Le CDT Yvelines signé en 2016 entre les élus et le préfet avait prévu des dispositifs de mise en place puis de suivi entre préfecture, élus et acteurs locaux. A l'évidence ces bonnes intentions sont restées lettre morte. Aucune initiative n'est venue pour mettre en place le dispositif alors confirmé lors de la signature finale, situation identique en 2019 à celle de 2018. Aucune évolution à fin 2022.**

SAVE a contribué aux études de certains dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay et St Cyr.

Trois lettres annuelles denses ont été diffusées à tous les membres des associations (1500 adhérents). Ces lettres sont présentes sur le **site internet** [www.save1.fr](http://www.save1.fr)

## **6-16 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)**

### **Publications :**

Deux bulletins ont été publiés : les bulletins 149 et 150. Le bulletin 151 a été expédié courant février.

Edition d'un numéro hors-série des Mémoires et Documents, « De Gaulle et Eisenhower Anthologie » dont l'auteur est François Boulet. Ce numéro hors-série a été mis en vente lors du spectacle donné au Château de Rambouillet « Secret Défense ». Une vente qui a recueilli un très vif succès : tous les exemplaires imprimés, 100, ont été vendus et nous recevons encore épisodiquement des commandes.

### **Conférences :**

Conférence annuelle le 26 novembre 2022 à l'hôtel Mercure : « Le château de Groussay à l'époque de Charles de Beistegui » par Monsieur Pierre Arizolli Clémentel.

Samedi 11 juin 2022 : conférence à Levis Saint-Nom, organisée par Muriel Vigié, animée par Yves Vandeville : « le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, un outil d'aménagement du territoire fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine ».

A ce sujet je ne peux que regretter la faible participation de nos adhérents à cette conférence pleine d'intérêt pour nous qui sommes en grande majorité résidents dans des communes adhérentes au PNR.

### **Sorties :**

Samedi 9 avril : sortie à Cernay la Ville « Sur les pas des peintres de la vallée de Chevreuse ». Très belle sortie, la dernière organisée par Olivier Lallement. Une fois de plus nous pouvons noter le très grand intérêt manifesté pour les sorties proches, celles organisées dans notre sud Yvelines.

Samedi 8 octobre : sortie à Compiègne organisée par Florence grâce à ses contacts au sein de la fédération d'Histoire de Paris et d'île de France. Un succès terni par une dernière attaque du covid sur les participants.

### **Fonds documentaire :**

Signature d'une convention avec les archives départementales pour la numérisation des périodiques détenus par la Shary.

Je rappelle que le fonds documentaire de la Shary est consultable dans nos locaux, lors des permanences les vendredis de 15h à 18h et le premier samedi du mois de 10h à 12h.

### **Site internet :**

Refonte complète du site internet de la Shary sous la conduite Dominique Maisonneuve. Un sentiment partagé sur la qualité du site réalisé.

**Lettres de la Shary** : 2 lettres envoyées en 2002.

## **6-17 Société d'Initiatives et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)**

Les objectifs de la SIDSV s'articulent autour de 3 axes :

Faire découvrir Le Vésinet - Promouvoir et Animer Le Vésinet - Sauvegarder Le Vésinet.

### **I. Faire découvrir Le Vésinet**

} Si les activités touristiques incombent désormais à l'Office de tourisme intercommunal (Oti) de St-Germain-en-Laye, la SIDSV prend toutefois part à la promotion de la commune en concevant et animant des circuits-promenades au Vésinet.

} Partenariat avec l'OTi de St-Germain-en-Laye: convention 2021-2024 pour organiser des circuits de visites thématiques : 20 personnes en mars 2022 « les maisons remarquables du Vésinet ». La SIDSV participe au Comité Directeur de l'Oti.

} La SIDSV organise également des visites bénévoles pour des groupes constitués via son site web ou par mise en relation: 4 groupes en 2022 (39 personnes)

} Visites guidées des Journées Européennes du Patrimoine organisées par la ville: 45 personnes pour la visite de l'Asile Impérial, 30 personnes pour le circuit des arbres des Ibis

} Offre visites guidées de type Greeters pour petits groupes « à la carte »: à pied, en vélo, en anglais ou en allemand.

} Visites « en liberté »: documentation site web + 3 circuits à guidage GPS Cirkwi

} Le Forum, espace associatif mis à disposition par la ville, 3 avenue des Pages, est le point de contact avec nos interlocuteurs. La SIDSV y a tenu plusieurs permanences en 2022, le samedi matin. C'est le lieu d'exposition des documents de promotion touristique locale, départementale et régionale et de promotion de l'association. Le plan de la ville (indicatif et touristique), édité par la SIDSV, y est mis gracieusement à disposition de même que des fiches thématiques sur les 5 monuments historiques de la ville.

### **II - Promouvoir et Animer Le Vésinet**

} De nombreuses offres de circuits, du géocaching (9 géocaches), des plaques historiques (19 plaques réparties dans les lieux remarquables du Vésinet) et autres brochures, plan de ville, plan promenades, sont proposés pour faire découvrir et promouvoir Le Vésinet.

} Quelques « produits dérivés » sont destinés à la promotion de l'association et du Vésinet : parapluies, sacs de courses, timbres, et une nouvelle collection de magnets en 2022.

La SIDSV est présente aux traditionnelles manifestations organisées par la ville :

} Permanences au Forum (4 en 2022)

} Stands SIDSV aux Fêtes de la Marguerite et « Oxygène » (25 et 26 juin 2022)

} Journée des associations (3 septembre 2022)

} Marchés de Noël et des jumelages (2 et 4 décembre 2022).

} Visites guidées des journées du Patrimoine (17 et 18 septembre 2022): le circuit des arbres des Ibis, la visite de l'ancien Asile impérial.

La SIDSV organise aussi des manifestations :

} Le vide-grenier des Charmettes s'est tenu le 5 juin 2022 après une interruption de deux ans due au COVID (130 stands)

La communication :

} Renouvellement des outils de communication (kakémono, panneau, banderole, bulletin d'adhésion)

- ‖ Lettre d'information semestrielle aux adhérents qui traite des sujets d'actualité de la ville et de la protection environnementale (Avril 2022, Septembre 2022)
- ‖ Articles dans le magazine municipal : la SIDSV y présente ses activités mais aussi ses préoccupations pour la préservation patrimoniale du site. Journal du Vésinet Le Mag N°79 en mai 2022 : les clôtures
- ‖ Courriers d'alerte à la Mairie. 4 thèmes abordés en 2022 : utilité de conserver sur pied les chênes morts, plantations du 35-37 Bd d'Angleterre et biodiversité, curage des rivières et biodiversité, perte du label 4 fleurs
- ‖ Création de la page Facebook «SIDSV» en mars 2022. Cette interface permet de diffuser notre actualité, recevoir réactions et commentaires sur les sujets abordés (promenades, événements, produits, valorisation du patrimoine, etc.).
- ‖ Site Web sidslevesinet.fr : mise en place d'un formulaire d'adhésion avec paiement en ligne et d'une newsletter.

### **III –Sauvegarder Le Vésinet**

Sauvegarder, promouvoir, embellir Le Vésinet font partie des missions de la SIDSV. La forte pression urbaine qui s'exerce sur la ville, les constats avérés du changement climatique nous obligent à renforcer notre vigilance pour la préservation de notre Site Patrimonial Remarquable (SPR).

#### **Nos actions :**

- ‖ Création de 4 nouvelles pages sur le site Web : synthèse du SPR offrant une compréhension rapide et ciblée aux personnes en quête d'une information sur le règlement d'urbanisme.
- ‖ Présence systématique de la SIDSV :
  - à chaque réunion du groupe municipal Rêvons Le Vésinet
  - à chaque réunion de la Commission municipale d'urbanisme
  - à chaque réunion publique portant sur l'urbanisme ou le cadre de vie
- ‖ La SIDSV consacre du temps sur les projets d'aménagement de la Ville (ex : recours gracieux modifications du PLU numéros 3 et 4 en 2022).
- ‖ En concertation avec d'autres associations locales (AEB, AVNR, SLV, etc..) la SIDSV participe à des groupes de travail, réunions publiques, sur un certain nombre de projets (ferme urbaine, aménagement du Centre-Ville, place de l'Eglise, place du Marché) tout en gardant indépendance de décision.

**En 2022** : Réunion publique 5 associations « La Place du Marché et l'Agriculture Urbaine » le 23/03/2022 ; Tract « Non à l'implantation d'une ferme urbaine en centre-ville » (24/05/2022) ; Enquête auprès des Vésigondins sur le projet de ferme urbaine sous la place du marché (17/06/2022) ; Courrier au Maire et aux élus : résultats de l'enquête (06/07/2022) ; Réunion publique organisée par la mairie le 15/10/2022 : plus de 100 participants, présence forte des 5 associations ; Calendrier de suivi pour l'année 2023.

‖ Contacts avec des associations extérieures indépendantes (Parc de Sceaux, Maisons-Laffitte) attachées à la protection de leur site : PLU, publicité, clôtures, arbres et biodiversité.

‖ La SIDSV travaille aussi en liaison avec :

- Le CADEB : Collectif d'Associations de Défense de l'Environnement des Boucles de Seine
- YVELINES ENVIRONNEMENT : Fédération déclarée d'utilité publique, représentée dans de nombreuses commissions départementales.
- PATRIMOINE ENVIRONNEMENT (Fédération nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement durable et par le Ministère de l'Education Nationale) qui organise chaque année les Journées Juridiques du Patrimoine où la SIDSV est représentée.
- ‖ Défendre les arbres :
  - Participation financière de la SIDSV à la plantation de chênes d'espèces indigènes chez les particuliers : 1 chêne pédonculé planté en 2022
  - Suivi de l'état sanitaire des arbres : sécheresse, parasites, élagages drastiques, mineuse du marronnier etc.